



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

LA NUIT

1^{ÈRE} ÉDITION - JANVIER 2019

Analyse de la méthodologie et des résultats

DE LA SOLID- ARITÉ

ENQUÊTE MÉTROPOLITAINE VISANT
À MIEUX APPRÉHENDER LES SITUATIONS
DE SANS-ABRISME SUR LE TERRITOIRE
DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Création : Grenoble-Alpes Métropole / Madia / Décembre 2019

Un
Toit
Pour
Tous

OBSERVATOIRE
DE L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT



Étude réalisée par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement :
Anissa Ghiouane, Marion Paci

Sous la direction de Grenoble Alpes Métropole :
Aurélie Duffey, Safia Elkhatabi

Cartographie et traitement statistique :
participation des étudiants de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie
Alpine (IUGA), Jean Saint-Aman (GAM) / Anissa Ghiouane (OHL)

Mise en page :
OHL & Grenoble-Alpes Métropole

**Encadrement et validation du comité scientifique
de la Nuit de la Solidarité**

SOMMAIRE

PRÉFACE	4
-	
REMERCIEMENTS	6
-	
PRÉAMBULE : UNE ENQUÊTE DE DÉNOMBREMENT, POINT DE DÉPART DE LA MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU LOGEMENT D'ABORD	10
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : POURQUOI UNE TELLE ENQUÊTE SUR LE TERRITOIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ?	11
-	
UN CHEMINEMENT MÉTHODOLOGIQUE ADAPTÉ AU TERRITOIRE	13
LA STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE PARTENARIALE	13
LA DÉFINITION DU CHAMP D'OBSERVATION	15
LE CHOIX DE LA DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ENQUÊTE	17
LES CHOIX ET ENSEIGNEMENTS OPÉRATIONNELS	21
ANALYSE CRITIQUE DE LA MÉTHODOLOGIE	22
-	
PARTIE 2 : ANALYSE DES RÉSULTATS	23
RÉSULTATS DU DÉCOMPTE GLOBAL	23
ZOOM SUR LES PERSONNES HÉBERGÉES EN URGENCE	25
ZOOM SUR LES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ DU 30 JANVIER 2019	27
ANALYSE CRITIQUE DES RÉSULTATS	31
-	
PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS ET PISTES D'AMÉLIORATION	33
ÉVOLUTION DU CHAMP D'OBSERVATION ET DE SA TEMPORALITÉ	33
AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE À PARTIR DU RETOUR D'EXPÉRIENCE DES BÉNÉVOLES (C.f annexe)	33
-	
GLOSSAIRE	36
-	
ANNEXES	37

PRÉFACE

Grenoble-Alpes Métropole a fait le choix il y a 2 ans de devenir territoire de mise en œuvre accélérée de la politique du Logement d'abord afin de construire, co-construire, et développer des solutions de logement pour les personnes qui en sont dépourvues. A l'instar de grandes métropoles mondiales et de la Ville de Paris en 2018, la Métropole de Grenoble a ainsi lancé une première édition de la Nuit de la solidarité le 30 janvier 2019 avec l'objectif de mieux connaître le nombre et les parcours des personnes en très grande précarité vis-à-vis du logement.

En collaboration avec l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement de l'association Un Toit pour Tous et grâce à la mobilisation des professionnels de terrain, des associations, de 10 communes, du monde de l'entreprise et de la culture, des étudiants de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, plus de 600 bénévoles répartis dans une centaine d'équipes ont sillonné les rues de l'agglomération grenobloise à la rencontre de personnes sans solution d'hébergement ou de logement.

Au-delà de la récolte d'informations précieuses qui servent directement la construction de réponses adaptées aux besoins des personnes, la Nuit de la solidarité a permis une réelle sensibilisation des citoyens et citoyennes aux problématiques de grande précarité sur notre territoire.

Ce rapport se veut un témoin de cet élan de solidarité, un guide méthodologique et un appel à ne pas accepter l'inacceptable ».

Françoise CLOTEAU

*Vice-Présidente à l'hébergement
et aux gens du voyage, Grenoble-Alpes Métropole*



Pourquoi était-ce important de participer au côté de la Métro au portage de la première Nuit de la Solidarité ? Une première à l'échelle d'une agglomération même si des villes, notamment Metz et Paris, avait déjà développé une telle démarche.

C'était important pour l'Observatoire de l'hébergement et du Logement (OHL) qui contribue à la connaissance du mal-logement en Isère, puisque le projet visait à mieux évaluer le nombre de personnes privées de domicile personnel sur les dix communes centrales de l'agglomération. A se donner un objectif pour orienter la politique du Logement d'abord dans l'agglomération. Et contribuer ainsi à remettre en quelque sorte la politique « à l'endroit » en privilégiant une approche à partir des besoins sociaux.

De ce point de vue, l'ambition de la Nuit de la solidarité a été tenue. Les situations que recouvre la privation de domicile ont été clairement identifiées, des personnes à la rue à celles qui sont hébergées dans des structures dédiées à l'urgence. Le nombre de personnes concernées, 1757 dont 683 enfants, fait aujourd'hui consensus. Comme fait consensus le fait qu'il s'agisse d'une estimation a minima, parce que n'a pas pu être prise en compte la situation des personnes hébergées par des particuliers alors que cette solution constitue un recours pour de très nombreuses personnes à la recherche d'un toit.

Contribuer à cette démarche était également important car elle permettait de sensibiliser la société locale à la question du sans-abrisme. De ce point de vue aussi, la Nuit de la Solidarité a été une réussite puisque 620 bénévoles mobilisés se sont inscrits pour contribuer à cette opération, la plupart d'entre eux répartis dans 95 équipes mobiles ont sillonné les espaces publics des 10 communes concernées dans la soirée et la nuit du 30 janvier 2019.

Participer à une telle opération est particulièrement réconfortant car elle a été l'occasion que s'exprime la solidarité citoyenne et que se manifeste la volonté, portée par la Métro, de redonner du sens à l'action publique, de mettre la politique du Logement d'abord au service de celles et ceux qui sont le plus loin du logement.

René BALLAIN

*Président de l'Observatoire de l'Hébergement
et du Logement,
Un Toit pour Tous*



REMERCIEMENTS



6

620

bénévoles inscrits

18

bénévoles formateurs

10

référénts communes

95

équipes mobiles
bénévoles

95

référénts bénévoles

28

bénévoles logisticiens

bénévoles vérificateurs

Le 30 janvier 2019, Grenoble-Alpes Métropole et l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement d'Un Toit Pour Tous ont organisé une « Nuit de la Solidarité » sur le territoire de la Métropole. Cette initiative se présente comme le point de départ d'un travail d'observation sociale mené auprès des personnes privées de domicile, dans un objectif de qualification des situations et des besoins avant la mise en œuvre du « logement d'abord » sur le territoire.

C'est dans la double perspective de connaissance des publics pour construire la politique de mise en œuvre accélérée du « logement d'abord » d'une part et de la volonté d'interpellation et de sensibilisation d'autre part qu'a été pensé et que s'est construit le projet de la Nuit de la Solidarité sur la Métropole Grenoble Alpes. La réalisation de ce projet n'aurait pas été possible sans la mobilisation de l'ensemble des bénévoles.

Nous voulions donc les remercier spécialement pour leur engagement citoyen et leur contribution à la construction d'une politique publique de lutte contre le sans-abrisme.

Un grand merci à tous !

UN GRAND MERCI ...

Abdoulaye D. ; Adiza B. ; Adrien L. ; Agnès H. ; Ahlalia N. ; Aïcha M. ; Akim S. ; Alain F. ; Alain N. ; Albane P. ; Albert C. ; Alexandra D. ; Alexandra R. ; Alexandra O. ; Alexandre K. ; Alexia C. ; Alexis F. ; Alexis I. ; Amandine C. ; Amandine A. ; Amélie D. ; Amélie D. ; Amos F. ; Ana T. ; Anaël T. ; Anaïs M. ; André R. ; Andréa H. ; Andrew C. ; Angélique T. ; Anna P. ; Annabel L. ; Annabelle B. ; Annabelle R. ; Anne G. ; Anne D. ; Anne M. ; Anne D.S. ; Anne R. ; Anne-Gaëlle F. ; Anne-Marie J. ; Annick F. ; Anouk S. ; Antoine R. ; Audrey S. ; Aurélie P. ; Aurélie Z. ; Aurélie D. ; Aurore D. ; Azéane L. ;

Batiste D. ; Benjamin C. ; Bérangère R. ; Bernard A. ; Bernard M. ; Bianca P. ; Brigitte R. ; Brigitte M. ;

Camille P. ; Camille D. ; Camille D. ; Camille R. ; Camille R. ; Camille C. ; Camille C. ; Camille K. ; Camille P. ; Camille D. ; Candice M. ; Capucine A. ; Capucine R. ; Carine C. ; Carla G. ; Carolann G. ; Caroline B. ; Caroline B. ; Caroline B. ; Cassandra T. ; Catheline D. ; Catherine B. ; Catherine M. ; Catherine F. ; Catherine M. ; Cathie V. ; Cécile L. ; Cécile B. ; Cécilia R. ; Celia C. ; Céline D. ; Chantal R. ; Chantal B. ; Charlotte C. ; Charlotte I. ; Charlotte R. ; Chloé C. ; Chloé C. ; Chloé P. ; Chloé H. ; Christelle C. ; Christiane M. ; Christine A. ; Christine G. ; Christine C. ; Christine G. ; Chrystèle B. ; Claire D. ; Claire R. ; Claire W. ; Claire M. ; Clara J. ; Clara C. ; Cléa B. ; Clémence F. ; Clémence B. ; Clémence P. ; Clémence M. ; Clémence B. ; Clémence A. ; Clément T. ; Colin G. ; Coline R. ; Colline D. ; Constance C. ; Coralie M. ; Coralie P. ; Corine L. ; Corinne M. ; Corinne S. ; Cyrielle C. ;

Dalila A. ; Damien C. ; Damien C. ; Danielle J. ; Danielle C. ; Daphné J. ; Delphine C. ; Denis H. ; Denis B. ; Denis B. ; Didier R. ; Dimitri A. ; Dominique C. ; Dominique P. ; Dominique K. ; Donya S. ; Dorsaf L. ;

Edgar B. ; Edith A. ; Edouard K. ; Edouard M. ; Edvige D. ; Eliane I. ; Elisabeth B. ; Elisabeth F. ; Elisabeth M. ; Elise D. ; Elise F. ; Elise D. ; Elise S. ; Elise D. ; Eloïse R. ; Elsa B. ; Emeline S. ; Emilie B. ; Emilie R. ; Emine D. ; Emma V. ; Emmanuelle D. ; Emmie A. ; Enora B. ; Epifania D. ; Eric B. ; Eric F. ; Esther B. ; Eva S. ; Eve M. ; Evelyne J. ; Evelyne P. ;

Fabien S. ; Fanie G. ; Fanny M. ; Fanny M. ; Fanny V. ; Fanny B. ; Fayda O. ; Flora D. ; Florence V. ; Florence B. ; Floriane B. ; Francine B. ; François M. ; François G. ; François R. ; François B. ; François P. ; Françoise B. ; Françoise C. ; Françoise C. ; Frédéric D. ; Frederic C. ; Frédérique C. ;

Gabriel D. ; Gaëlle G. ; Gaëlle L. ; Garance L. ; Georges O. ; Gérard K. ; Gérard D. ; Ghislain L. ; Gisèle L. ; Guy M. ; Guy-René B. ; Gwenaëlle A. ; Gwendoline R. ;

Hélène B. ; Hélène J. ; Hélène B. ; Hermine B. ; HERVE P. ; Hugues N. ;

Ines L. ; Iris G. ; Isabelle L. ; Isabelle P. ; Isabelle P. ; Isabelle B. ; Isabelle M. ;

Jacques D. ; Jacques G. ; Jacques L. ; Jacques P. ; Jean P. ; Jean A. ; Jean S. ; Jean-Louis D. ; Jean-Marie A. ; Jean-Pierre C. ; Jeanne-Marie M. ; Jeanne P. ; Jean-Noël D. ; Jean-Pierre F. ; Jean-Pierre R. ; Jean-Pierre F. ; Jocelyne B. ; Jocelyne B. ; Jonathan B. ; José P. ; Josquin L. ; Julia G. ; Julia A. ; Julie B. ; Julie M. ; Julien G. ; Julien G. ; Julien R. ; Juliette I. ;

Kamel A. ; Karine B. ; Kate M. ; Kateline A. ; Kathy G. ; Katrine F. ; Kheira C. ; Kim-hanh R. ; Koné A. ;

Laetitia D. ; Lakhdar B. ; Lara B. ; Laura M. ; Laure D. ; Laure J. ; Laure P. ; Laure F. ; Laure-Anne H. ; Laurena F. ; Laurie C. ; Laurine F. ; Léa G. ; Léa B. ; Léa J. ; Léa F. ; Lena B. ; Léopoldine K. ; Lila D. ; Lina H. ; Lindsey W. ; Lisa H. ; Lise G. ; Loïc H. ; Loïc S. ; Lojo M. ; Louis M. ; Louise T. ; Louise F. ; Lucas G. ; Lucas M. ; Lucia C. ; Lucie A. ; Lucie C. ; Lucie C. ; Lucile F. ; Lucille B. ; Ludvine G. ; Ludovic D. ; Ludovic P. ; Lydie B. ;

Maël C. ; Maelie B. ; Maëlle B. ; Maeva B. ; Magali H. ; Magali G. ; Maiwenn A. ; Manon B. ; Manon D. ; Manon P. ; Manuel V. ; Marc B. ; Marc B. ; Marc C. ; Marcel I. ; Marcel F. ; Margot P. ; Margot L. ; Mathias S. ; Marianne P. ; Marie D. ; Marie C. ; Marie P. ; Marie-Laure B. ; Marie-Ange G. ; Marie-Anne G. ; Marie-Carmen M. ; Marie-Claire D. ; Marie-Dominique R. ; Marie-Julie B. ; Marie Noëlle P. ; Marie-Océane B. ; Marine C. ; Marion T. ; Marion B. ; Marion A. ; Marion G. ; Marion D. ; Marion G. ; Marius D. ; Marlène L. ; Marouane J. ; Martin R. ; Martine S. ; Martine A. ; Martine L. ; Maryam B. ; Mathilde C. ; Mathilde J. ; Mathilde S. ; Matthieu W. ; Maud R. ; Mégane I. ; Mehdi S. ; Mélissa K. ; Mélodie T. ; Messaouda T. ; Michel D. ; Michele D. ; Michèle N. ; Michèle A. ; Mireille B. ; Moayad A. ; Mohamad I. ; Monique R. ; Morgane B. ; Muriel B. ;

Nadège B. ; Nadège P. ; Nadine C-P. ; Naelle R. ; Nathalie F. ; Nathalie T. ; Nathalie P. ; Nathalie D. ; Nawel O. ; Nicolas R. ; Nicolas K. ; Nicole L. ; Nicole P. ; Ninon P. ; Noé D. ;

Odile P. ; Olivier L. ; Oriane C. ;

Pascal C. ; Pascale V. ; Pascale J. ; Pascale R. ; Pascale B. ; Patrice L. ; Patricia P. ; Paul C. ; Pauline D. ; Pauline R. ; Pauline C. ; Pauline M. ; Pauline G. ; Pauline R. ; Perrine L. ; Philippe D. ; Philippe B. ; Philomène F. ; Pierre V. ; Pierre B. ; Pierre R. ; Pierre-Yves P. ;



Raul U. ; Redouane J. ; Régine B. ; Régis M. ; René B. ;
Rhoumour T. ; Richard D. ; Robin D. ; Romane M. ; Rosa T. ;
Roselyne B. ;

Sabine B. ; Sabrina V. ; Safia E. ; Salomé B. ; Salomé S. ;
Samia D-P. ; Samia D. ; Samia B. ; Samia S. ; Samira E. ;
Sammy B. ; Sandrine L. ; Sandrine F. ; Sandrine M. ; Sarah R. ;
Sarrah B. ; Scherazad S. ; Sébastien R. ; Serge H. ; Séverine L. ;
Séverine C. ; Simon R. ; Simon P. ; Solène B. ; Sonia T. ;
Sophie J. ; Sophie C. ; Sophie D. ; Stéphane L. ; Stéphane T. ;
Suzanne T. ; Suzanne D. ; Sylvain P. ; Sylvie F. ; Sylvie P. ;
Sylvie L. ; Sylvie D. ; Sylvie S. ; Sylvie V. ; Sylvie L-P. ; Sylvie Z-B. ;

Thaïs M. ; Thaïs M. ; Thibault M. ; Thierry A. ; Thierry A. ;
Thomas M. ; Thomas F. ; Tiphaine P. ; Titouan L. ;

Valentin J. ; Valentin A. ; Valérie B. ; Véronique M. ;
Véronique L. ; Véronique D. ; Véronique A. ; Victor P. ;
Victoria T. ; Vincent H. ; Vincent S. ; Viviane B. ; Viviane C. ;

Yann D. ; Yannick M. ; Yoann R. ; Yseult-lan N. ;





PRÉAMBULE : UNE ENQUÊTE DE DÉNOMBREMENT, POINT DE DÉPART DE LA MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU LOGEMENT D'ABORD

L'enquête métropolitaine, visant à mieux appréhender la situation du sans-abrisme sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole, a consisté en un décompte des personnes physiquement à la rue, des personnes hébergées à l'hôpital, au sein des structures d'hébergement d'urgence ainsi que des personnes vivant dans des squats et campements. Le 30 janvier 2019, une « Nuit de la Solidarité » a été organisée sur le territoire de la Métropole¹. Ce décompte de nuit s'inscrit dans cette enquête de dénombrement des personnes privées de domicile personnel.

Cette démarche se présente comme le point de départ d'un travail d'observation sociale mené auprès des personnes privées de domicile, dans un objectif de qualification des situations et des besoins avant la mise en œuvre du Logement d'abord sur le territoire.

Cette enquête s'est ainsi déroulée via différents canaux :

- Un décompte de nuit dénommé « Nuit de la solidarité », le 30 janvier 2019 correspondant à une opération de dénombrement des personnes sans domicile dans l'espace public et dans les hôpitaux par des équipes de bénévoles ;
- Un traitement des données pour les personnes en hébergement d'urgence issues du système d'information du Service intégré d'accueil et d'orientation (SI-SIAO), ainsi qu'une enquête complémentaire au sein des structures d'hébergement d'urgence
- Une récolte de données auprès de la Maitrise d'ouvrage urbaine et sociale réalisant un recensement mensuel des personnes en squats et campements

+ UN DÉCOMPTE DE NUIT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Nuit de la Solidarité s'inscrit dans une lignée méthodologique de décompte une « nuit donnée », elle est comparable à une enquête flash. Il s'agit d'estimer, au plus proche de la réalité, le nombre de personnes privées de domicile personnel à un instant donné.

Le décompte mené sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole s'est tenu le 30 Janvier 2019 et s'est appuyé sur une large mobilisation de bénévoles. Ce soir-là, de 20 heures à minuit, plus de 500 personnes sont allées dans les rues de 10 communes de la Métropole¹, à la rencontre des personnes sans domicile.

Cette méthode « photographique » est utilisée depuis plusieurs années dans les grandes aires urbaines telles que New York ou Londres, Bruxelles ou certaines villes des pays Scandinaves. Dans chaque cas, elle permet d'accompagner le développement de politiques publiques en faveur de l'hébergement et du logement. Au Canada ou en Suède, les décomptes de nuit servent à alimenter la mise en œuvre du « housing first » [Logement d'abord].

En France, la connaissance statistique des personnes privées de domiciles personnel est restée cantonnée à une échelle nationale jusqu'en 2018 et à l'organisation de la Nuit de la Solidarité dans les villes de Paris et Metz qui ont initié des démarches localisées de connaissance des publics.

¹ Fontaine, Gières, Saint Martin d'Hères, Saint Egrève, Saint Martin le Vinoux, La Tronche, Echirolles, Seyssinet-Pariset, Eybens et Grenoble.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

POURQUOI UNE TELLE ENQUÊTE SUR LE TERRITOIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ ?

Dans un contexte très tendu en termes d'accès à l'hébergement² et au logement³, le territoire de la métropole grenobloise est confronté à une persistance du sans-abrisme.

Face à ces difficultés de prise en charge des personnes en situation de précarité, le territoire de Grenoble Alpes Métropole et l'Etat-DDCS se sont engagés dans la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.

Alimenter la construction de la politique du Logement d'abord sur le territoire

C'est en s'inspirant des projets « housing first » mis en œuvre notamment localement aux Etats-Unis et au Canada et à l'échelle d'une politique nationale en Finlande ou en Suède que l'Etat Français a lancé en 2018 un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales françaises pour une mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. C'est dans ce cadre que Grenoble-Alpes Métropole a été retenu territoire pilote.

La philosophie du logement d'abord remet en question le modèle classique dit « de l'escalier » (de l'hébergement au logement en passant par le logement adapté) avec une multiplicité de dispositifs complexes.

Dans le cadre du parcours en escalier classique, l'accès à un logement est conditionné par la détermination de « la capacité à habiter » des personnes, évaluée par un travailleur social. Le logement d'abord, a contrario, place l'accès à un logement personnel comme un préalable au parcours de réinsertion des personnes et invite à trouver une solution adaptée à chaque individu en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Le plan quinquennal national de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord a été décliné localement de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs du champ de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement social (cf. en annexe, plan local d'actions AMI).

La mise en œuvre de la Nuit de la solidarité s'inscrit dans l'axe thématique « Observations » de ce plan local, permettant d'affiner la connaissance du public ciblé et de ses besoins afin de construire des réponses adaptées dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique. Cette opération de dénombrement constitue donc le point de départ du Logement d'abord.

Cette démarche d'observation sociale vise ainsi à améliorer la connaissance du phénomène de sans-abrisme afin d'alimenter la construction de cette nouvelle politique publique territorialisée. En effet, si les données statistiques nationales et locales permettent d'éclairer ce phénomène, elles comportent un certain nombre de limites.

Le parcours «en escalier»



- ➔ Phase 1 : Parcours réussi en hébergement d'insertion
- ➔ Phase 2 : Proposition d'un logement permanent lorsque le ménage est «prêt» (diagnostic du travailleur social sur la «capacité à habiter»)

Le logement d'abord



- Accès direct à un logement permanent, en bénéficiant de services d'accompagnement :
 - gradués et adaptés à la situation
 - sécurisation locative : bail direct ou bail glissant si besoin
- Accès aux droits pour le plus fragiles

² Données SIAO, 2018 : Un taux d'admission en hébergement d'urgence de 31% malgré la pérennisation de nouvelles places chaque année (DDCS : nombre de nouvelles places pérennisées en 2018) ; un taux d'admission de 21% en structures d'hébergement d'insertion.

³ Données SNE, 2018 : Plus de 4 demandes actives pour 1 attribution réalisée sur le territoire métropolitain en 2018, soit 16 000 demandes de logement social, dont 9 047 demandes en « accès » par des personnes n'étant pas bénéficiaire de logement social lors de la demande.

Améliorer la connaissance du phénomène de sans-abrisme sur le territoire métropolitain

UNE ENQUÊTE NATIONALE «SANS DOMICILE» ANCIENNE ET NON TERRITORIALISÉE

Au niveau national, l'enquête Sans Domicile (SD) menée par l'INSEE en 2012 peut être considérée comme l'outil « le plus important sur la question du sans-abrisme »⁴. Au travers d'un questionnaire auprès d'un échantillon de 40 000 personnes au sein de 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants, l'enquête SD a permis de fournir une estimation du nombre de personnes hébergées par des services d'aides et de personnes sans abri, avec des données qualitatives très précises sur les profils des personnes.

Cette enquête n'a cependant pas été renouvelée depuis l'édition réalisée en 2012. Les données nationales sont donc désormais anciennes et ne prennent pas compte les différents changements démographiques qui ont pu avoir lieu (arrivée de populations migrantes, précarisation des conditions de vie...)

Au-delà de la fréquence limitée de ces types d'enquêtes, l'échelle des données récoltées ne permet pas une compréhension fine des enjeux d'un territoire donné.

LE SANS-ABRISME, UN PHÉNOMÈNE MOUVANT ET COMPLEXE À OBSERVER À L'ÉCHELLE LOCALE

Les données partagées localement entre acteurs ne font pas consensus et ne peuvent être consolidées, notamment en raison d'un risque de double-compte entre comptages institutionnels et associatifs.

Les données récoltées par le SI-SIAO permettent d'avoir un éclairage statistique objectif sur la demande qui s'exprime dans le cadre des demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion. Cependant, que ce soit au niveau national ou local, les données récoltées se basent sur les « demandes exprimées », à partir des publics fréquentant les structures (hébergement, accès aux droits etc.). Les personnes invisibles ou n'ayant pas recours à leurs droits risquent donc de ne pas être prises en compte.

Le projet de la Nuit de la solidarité répondait ainsi à un besoin d'une meilleure connaissance des publics, nécessitant d'aller à leur rencontre. Ce projet a ainsi permis de réunir les acteurs de terrain afin de produire des connaissances partagées en s'appuyant sur les savoirs faire et les champs d'expertises de chacun.

Cette première démarche de dénombrement dans un contexte nocturne et hivernal est un moyen de prendre en compte les personnes sans solution institutionnelle durant une temporalité où les dispositifs sont à leur « maximum »

Sensibiliser la société civile à la question du sans-abrisme

La Nuit de la solidarité visait également à impliquer les bénévoles dans l'action de dénombrement avec comme objectif de rendre visible aux yeux des personnes non concernées, les situations vécues par les personnes sans domicile.

Plus de 600 personnes se sont mobilisées pour aller à la rencontre des personnes, comprendre leurs difficultés et leurs besoins, agir et s'impliquer dans la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le sans-abrisme.

Les bénévoles, professionnel.le.s de l'action sociale ou simple citoyens, se sont inscrits, grâce au concours de la Métropole, des CCAS, des communes et des associations partenaires qui ont sollicité leur réseau de bénévoles et de professionnels pour participer à la Nuit d'observation du 30 janvier 2019.

+ LE SIAO, QU'EST-CE QUE C'EST ?

« Le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) de l'Isère, devenu unique depuis le 1er avril 2019, est l'instance de coordination départementale en matière d'hébergement et de logement des personnes sans domicile.

Ce service vise à fluidifier les orientations sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement (urgence, insertion, logement adapté) et à garantir une orientation équitable pour les usagers. Le SIAO unique favorise ainsi une logique de parcours afin de dépasser le fonctionnement en silo entre l'hébergement d'urgence, l'hébergement d'insertion et le logement.

Au-delà de ces missions opérationnelles, le SIAO participe à la constitution d'un observatoire départemental et d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses à apporter. L'observatoire produit ainsi des données statistiques relatives à l'hébergement d'urgence qui ont pu être mobilisées dans le cadre de cette première édition de la Nuit de la solidarité sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole »

⁴ rapport du HCLDP : « 5 conditions nécessaires à la mise en œuvre du Logement d'abord », Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, Novembre 2018

UN CHEMINEMENT MÉTHODOLOGIQUE ADAPTÉ AU TERRITOIRE

Le projet de la Nuit de la Solidarité reposait sur plusieurs piliers pour répondre à l'enjeu d'observation sociale des personnes privées de domicile personnel sur le territoire métropolitain. Il s'agissait, par un travail méthodologique d'observation, de travailler avec l'ensemble des acteurs

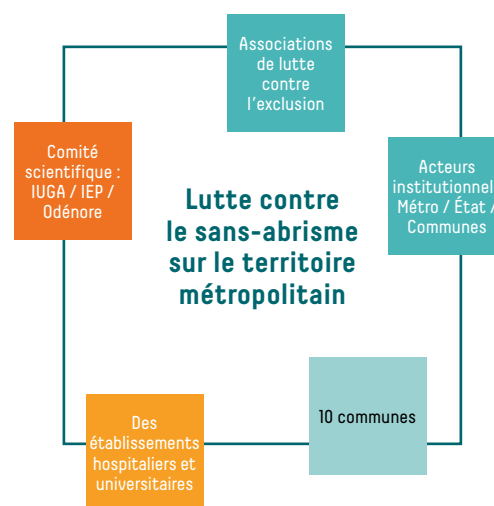
impliqués dans les politiques publiques en lien avec les personnes privées de domicile personnel. Cette observation s'inscrit, dans son objet et sa démarche, au sein de la philosophie logement d'abord.

LA STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

La réflexion autour de la méthodologie à adopter pour la mise en œuvre de ce projet a permis de réunir à la fois **les acteurs institutionnels** (Métropole, Etat-DDCS, communes), **les acteurs associatifs travaillant auprès des personnes sans domicile** (les accueils de jour, les structures d'hébergement, le SIAO et en particulier le 115, les maraudes, les CCAS, les différentes associations de lutte contre les exclusions), **les établissements hospitaliers**, ainsi que **des chercheurs et enseignants via le comité scientifique**.

À ce titre, la gouvernance du projet a été structurée autour de deux principales instances :

- Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs précités animé par Grenoble Alpes Métropole
- Un comité scientifique constitué de chercheurs de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (IEPG), de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA), de la Faculté de Droit et d'ODENORE.



+ MOT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

La Métropole grenobloise, pilote de la Nuit de la solidarité, et Un Toit pour Tous (OHL) en charge de sa mise en œuvre ont souhaité que soit mis en place un Comité scientifique pour accompagner le projet, et en garantir sa rigueur scientifique, depuis son élaboration jusqu'à la restitution des données. Ce Comité a été constitué d'universitaires, enseignants et chercheurs qui ont participé bénévolement à ses travaux. Étaient représentés l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (IEP) avec Dominique Mansanti, Michelle Daran et René Ballain ; l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) avec Adriana Diaconu et Nicolas Douay ; la Faculté de droit de Grenoble avec Nicolas Kada et l'ODENORE avec Julien Lévy.

La composition assez large de ce Comité et la diversité des acteurs ont constitué un atout. Il s'est réuni 5 fois dans la phase d'élaboration du projet et une fois pour tirer les enseignements de sa mise en œuvre.





Les thèmes de travail

Le Comité a suivi l'élaboration du projet et à chacune de ses étapes a fourni des réflexions et des recommandations qui ont permis d'orienter le travail. La réflexion a notamment porté sur les points suivants :

- 1_ La définition du champ d'observation de façon à ce qu'il soit cohérent avec la politique du Logement d'abord et permette d'en définir la cible sociale. C'est pourquoi le Comité scientifique a préconisé une définition assez large permettant de recouvrir les différentes catégories de personnes privées de domicile personnel (celles qui sont concernées par le Logement d'abord), depuis la rue jusqu'à celles hébergées dans des structures d'urgence ouvertes de façon provisoire (hébergement hivernal) ou pérenne (hébergement d'urgence). Ces deux dernières situations incertaines par essence n'ouvrant pas nécessairement sur l'accès à un logement. L'hébergement par un tiers qui constitue un recours essentiel pour les personnes en situation de précarité, devrait normalement entrer dans le champ d'observation mais il n'a pas été possible de développer une méthodologie permettant de l'appréhender.
Par contre, deux types de situations ont été délibérément exclus du champ d'observation :
 - celles des personnes prises en charge dans des hébergements ou logements d'insertion car elles sont déjà engagées dans un processus de prise en charge conduisant normalement au logement ;
 - celles demandeurs d'asile et réfugiés qui disposent d'un système d'hébergement spécifique, même si les insuffisances de ce dernier conduisent les personnes qui devraient en relever à solliciter des hébergements d'urgence ou à recourir à la rue (et entrent ainsi dans le champ d'observation de la NDLS).
- 2_ La définition du territoire d'observation a suscité un travail important et méticuleux. A partir d'une observation fine du territoire et des renseignements recueillis auprès des professionnels en contact avec des personnes précaires, le territoire a été découpé en une centaine de secteurs. Compte tenu de l'absence d'expérience en la matière (1ère édition), le Comité scientifique a préconisé la couverture la plus large possible du territoire représenté par les 10 communes centrales de l'agglomération.
Pour assurer la sécurité des enquêteurs des zones ont été exclues de l'observation (berges de l'Isère et du Drac, parcs et bois).
- 3_ L'élaboration du questionnaire et de la fiche d'observation a été confrontée à la tension récurrente entre le souci d'exhaustivité du questionnement et la contrainte de lieu et de temps de l'enquête qui conduit à le resserrer sur un petit nombre de questions. Le Comité scientifique a validé le choix de s'inspirer très largement du questionnaire utilisé lors de la première nuit de la solidarité à Paris en 2018. Si un tel choix est repris par d'autres villes, cela devrait permettre de dresser des comparaisons et de faire ressortir les spécificités locales.
- 4_ La démarche et sa mise en œuvre : le Comité scientifique a également débattu de la nature de l'exercice (une observation sociale par opposition à une intervention sociale), de l'approche des personnes (conditions et règles à respecter), du rôle des bénévoles, de leur formation. Autant de réflexions qui ont permis une bonne préparation de la Nuit de la solidarité. La cartographie fournie aux enquêteurs n'a en revanche pas donné satisfaction, en raison d'un trop grand nombre d'imprécisions.
- 5_ Présentation des résultats et exploitation des données. Le Comité scientifique a souligné la bonne réalisation de l'observation le 30 janvier 2019 qui a permis d'aboutir à des résultats fiables et en phase avec les objectifs. Le résultat auquel on a abouti (1757 personnes privées de domicile personnel réparties dans les différentes catégories qui avaient été retenues) fait aujourd'hui consensus. Ce qui était l'un des objectifs de la Nuit de la solidarité. Comme fait désormais consensus le fait qu'il s'agisse d'un résultat à minima comme l'exprime la formule retenue pour la présentation des résultats : « au moins 1757 personnes privées de domicile personnel ».

LA DEFINITION DU CHAMP D'OBSERVATION

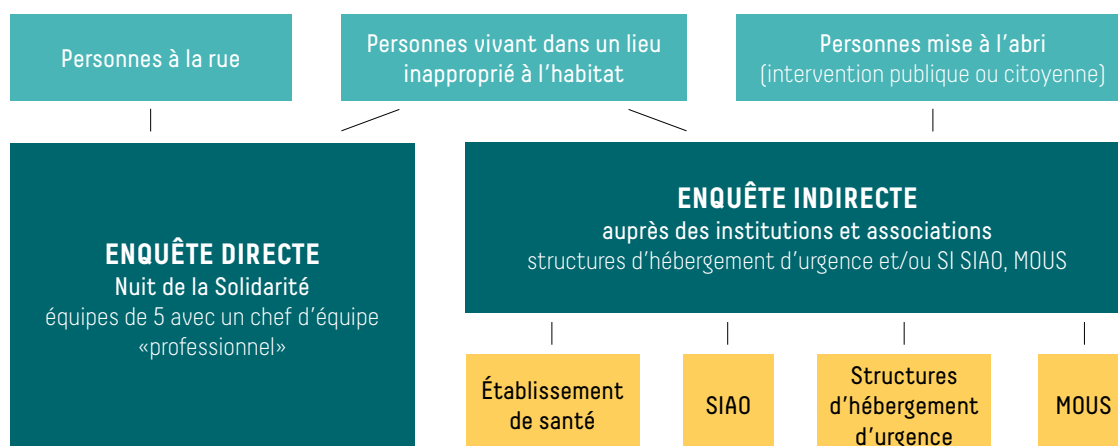
Après de nombreuses discussions et confrontation des points de vue entre acteurs, une définition du champ d'observation a été arrêtée en accord avec les membres du comité de pilotage. Le champ d'observation retenu a été subdivisé en 3 catégories de public en s'appuyant notamment sur la classification des situations de sans-abrisme de la grille ETHOS développée par la Feantsa (c.f encadré) :

- les personnes sans abri : à la rue, dans leurs voitures ou en tentes
- les personnes mises à l'abri par les institutions : dans des structures hospitalières, en gymnase et hébergement d'urgence (comprenant le renfort hivernal et les places pérennes)
- les personnes vivant dans des lieux inappropriés à l'habitat : campement et squat



Cette définition du champ de l'observation a impliqué deux modes d'enquêtes bien distincts en fonction de la classification des situations des personnes :

- Une enquête directe, réalisée dans la rue par des équipes de bénévoles encadrés le 30 janvier 2019 lors de la Nuit de la solidarité ;
- Une enquête indirecte comprenant :
 - Une collecte de données auprès des établissements de santé ;
 - Une collecte de données auprès de la Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale relative au recensement en squat et campement ;
 - Une collecte de données en partenariat avec le SIAO 38 concernant les personnes en hébergement d'urgence ;
 - Des enquêtes complémentaires réalisées dans les campements et squats, ainsi qu'en structure d'hébergement d'urgence par des bénévoles formés aux méthodes d'enquêtes sociales.



LA GRILLE ETHOS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La grille ETHOS (European Typology of Homelessness and Housing Exclusion), propose une typologie de l'exclusion liée au logement à l'échelle européenne transposable aux politiques nationales.

De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liées au logement : être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement.

Dans cette typologie, le logement renvoie à trois dimensions dont l'absence peut représenter une exclusion liée au logement :

- Le domaine physique (avoir une habitation adéquate qu'un ménage peut posséder exclusivement)
- Le domaine social (avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales)
- Le domaine légal (avoir un titre légal d'occupation).

ETHOS 2007 Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liées au logement: être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("home"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
SANS ABRÍ	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	5 Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
	6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales (*) 6.3 Institutions pour enfants / homes	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)
Catégorie Conceptuelle	7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
	8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis 8.2 Sans bail de (sous-)location 8.3 Occupation illégale d'un terrain	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
	9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location) 9.2 Avis de saisie (propriétaire)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
	10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
LOGEMENT INADÉQUAT	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes 11.2 Construction non conventionnelle 11.3 Habitat provisoire	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabane de structure semi permanente
	12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
	13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an. Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le 5^e bilan de statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe (Edgar et Meert) sur le site de la FEANTSA www.feantsa.org

La FEANTSA est soutenue financièrement par la Commission européenne. Les opinions exprimées sont celles des intervenants, la Commission n'est pas responsable de l'utilisation des informations qui sont incluses dans le présent dossier.

FEANTSA Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL
European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL

194, Chaussée de Louvain ■ 1210 Bruxelles ■ Belgique ■ Tél.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ office@feantsa.org ■ www.feantsa.org

LE CHOIX DE LA DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ENQUÊTE

Ce dénombrement s'inscrivant dans la stratégie Logement d'abord de la Métropole grenobloise, celui-ci a été réalisé à l'échelle du territoire métropolitain où des enjeux de sans-abrisme étaient identifiés.

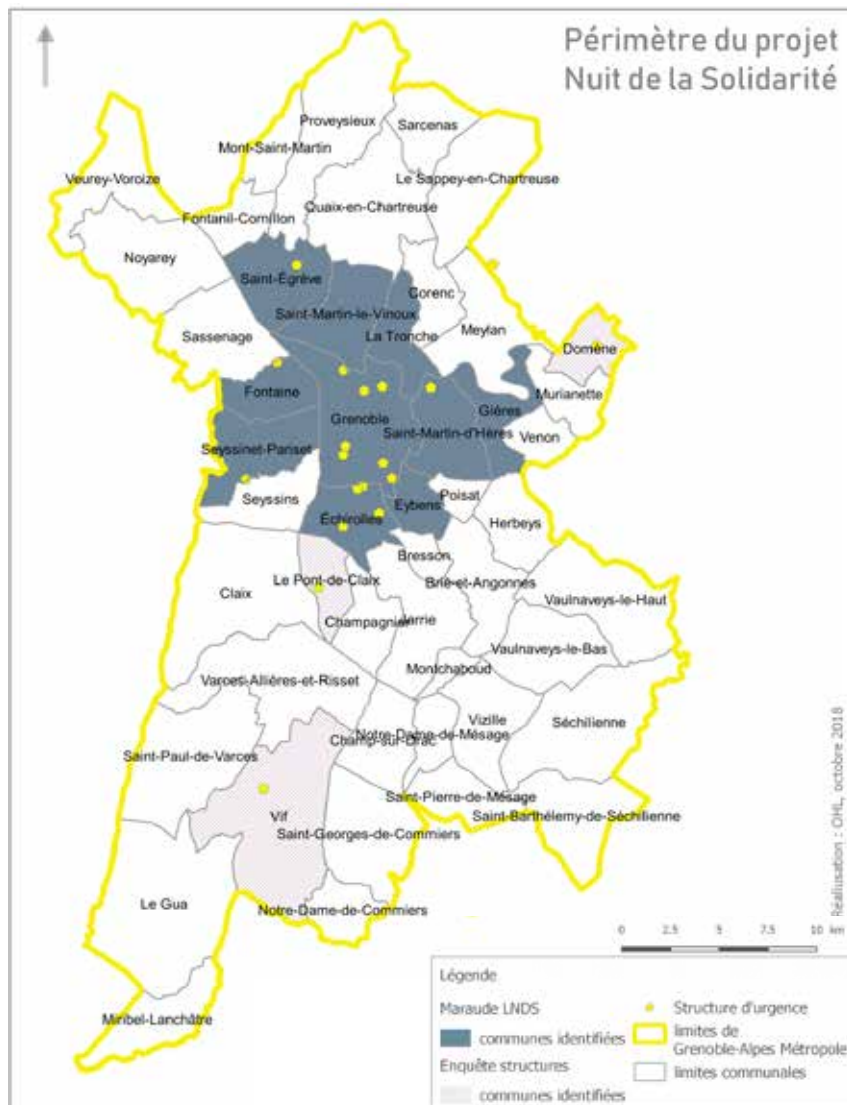
Le travail de délimitation géographique de l'enquête a été co-construit avec l'ensemble des acteurs travaillant auprès des personnes sans domicile, en particulier les maraudes, mais aussi l'ensemble des services de proximité (police municipale, service espaces verts et propreté, protocole, Tag, etc.), les différents services support (SIG, communication...) des communes concernées en faisant appel à leur expertise. La territorialisation des enjeux de sans-abrisme reposait également sur l'étude réalisée par les étudiants de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA).

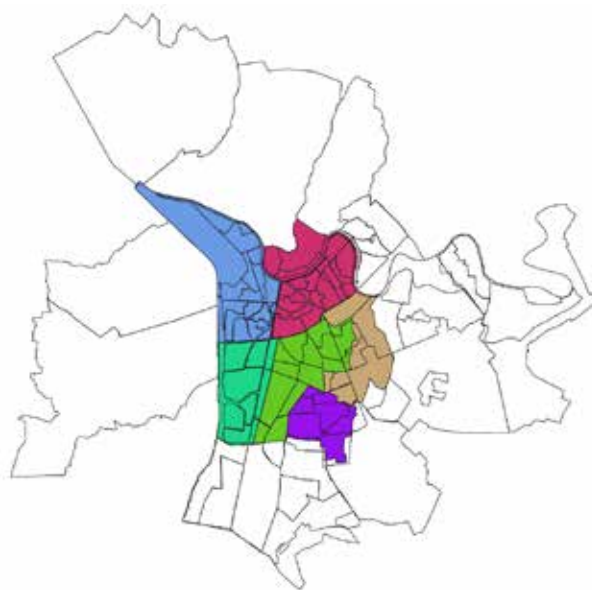
Le périmètre pris en compte pour le décompte lors de la Nuit de la solidarité a été adapté en fonction des territoires, avec une couverture totale sur Grenoble et une couverture partielle sur les communes de la 1ère couronne selon différents enjeux :

- Des enjeux spatiaux : types d'espaces (gare, parking, espace vert, tunnel) morphologie des espaces (réseau des transport, arrêt de tram, mobilier urbain spécifique),

degré d'intérêt pour l'enquête (signalements par des acteurs de la veille sociale de présence de personnes sans domicile);

- Des enjeux organisationnels : accessibilité, sécurité, mesures pour éviter les doubles comptages, etc.



Grenoble, une couverture totale subdivisée en 6 secteurs et 64 zones

Secteur 1 : 15 zones

Secteur 2 : 20 zones

Secteur 3 : 8 zones

Secteur 4 : 10 zones

Secteur 5 : 6 zones

Secteur 6 : 5 zones

9 communes limitrophes, une couverture partielle composée de 39 zones

Saint-Egrève : 6 zones

Saint-Martin-le-Vinoux : 5 zones

La Tronche : 4 zones

Gières : 3 zones

Saint-Martin-d'Hères : 8 zones

Eybens : 1 zone

Échirolles : 8 zones

Seyssinet-Pariset : 1 zone

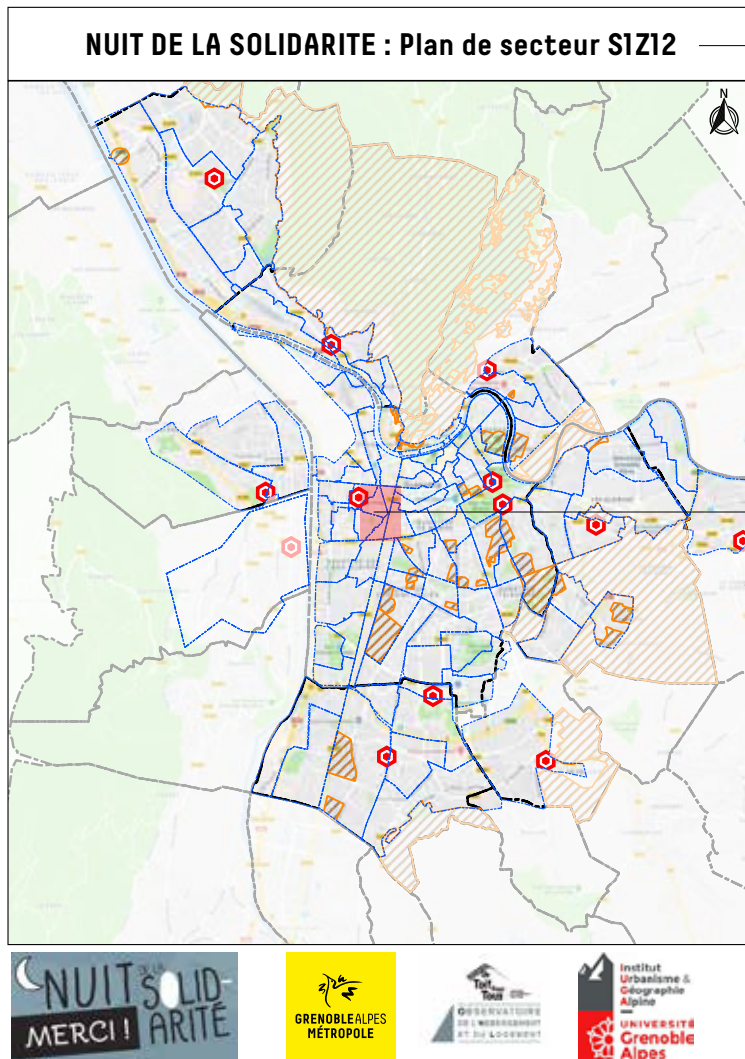
Fontaine : 3 zones

Ainsi, les dix communes concernées par la Nuit de la solidarité ont été découpées en 103 secteurs allant de 1,5 à 7 km pour les parcours à pied contenant :

- Des points d'intérêt spécifiques : arrêt de bus/tram, épicerie/tabac de nuit, point d'attention, centre de soins, lieu de culte, parc, parking, soupe du soir, tunnel
- Des cheminements parcourables à pied en maximum 2 h permettant de relier les points d'intérêt identifiés.
- Des instructions spécifiques à chaque secteur (si nécessaire) à destination des bénévoles

À noter que des sous-secteurs avec déplacement en voiture ont été définis de manière exceptionnelle dans les communes limitrophes à Grenoble lorsque les observations de terrain n'avaient pas identifié des enjeux nécessitant une déambulation dans l'ensemble des rues du périmètre délimité.

+ EXEMPLE DE CARTE UTILISÉE DANS LE CADRE DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ (CF EXEMPLE DE CARTE UTILISÉE EN ANNEXE)



CODIFICATION DE LA ZONE

Code à reporter obligatoirement sur les questionnaires

LOCALISATION DE LA ZONE

sur la première page afin de réperer la zone où l'équipe est en charge de réaliser l'enquête (encadrée en rouge)



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES À RESPECTER EN TOUT TEMPS

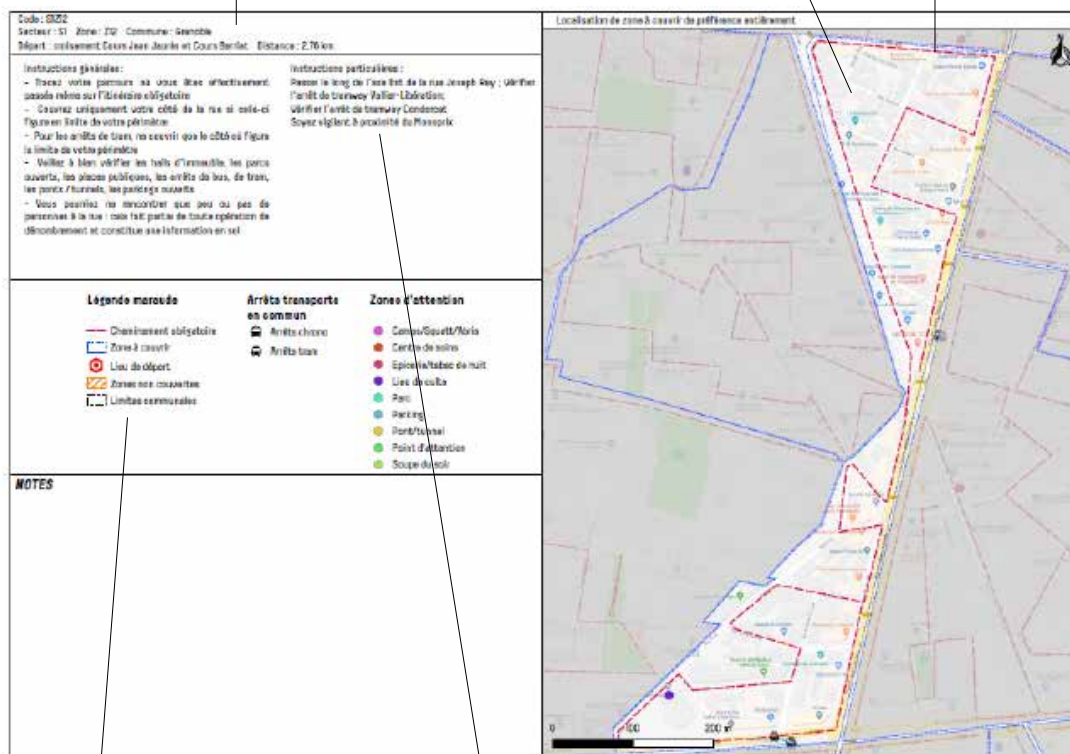
- Tracez votre parcours où vous êtes effectivement passés même sur l'itinéraire obligatoire
- Couvrez uniquement votre côté de la rue si celle-ci figure en limite de votre périmètre
- Pour les arrêts de tram, ne couvrir que le côté où figure la limite de votre périmètre
- Veillez à bien vérifier les halls d'immeuble, les parcs ouverts, les places publiques, les arrêts de bus, de tram, les parkings ouverts
- Veillez à vérifier les ponts / tunnels, les parking ouverts et stade avec parking ouvert adjacent
- Vous pourriez ne rencontrer que peu ou pas de personnes à la rue : cela fait partie de toute opération de dénombrement et constitue une information en soi

DÉLIMITATION DE LA ZONE

- À couvrir entièrement sans sortir du périmètre attribué
- Enjeu de double-compte

ITINÉRAIRE RECOMMANDÉ

Lié au points d'intérêt identifiés et à la visibilité des zones à parcourir



LÉGENDE

avec délimitation de la zone / lieu de départ / arrêts de bus et de tram ainsi que tous les points d'intérêts identifiés sur la zone

INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES À LA ZONE

- Pas toujours d'indications
- Indication si enjeux spécifiques connus sur la zone

LES CHOIX ET ENSEIGNEMENTS OPÉRATIONNELS

La méthodologie d'élaboration des questionnaires

En s'inspirant des initiatives menées par le CCAS de Paris et la Strada (Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri) à Bruxelles, une méthodologie d'enquête articulée autour d'un questionnaire unique et adapté en fonction du lieu de passation a été construite sous l'égide du comité scientifique.

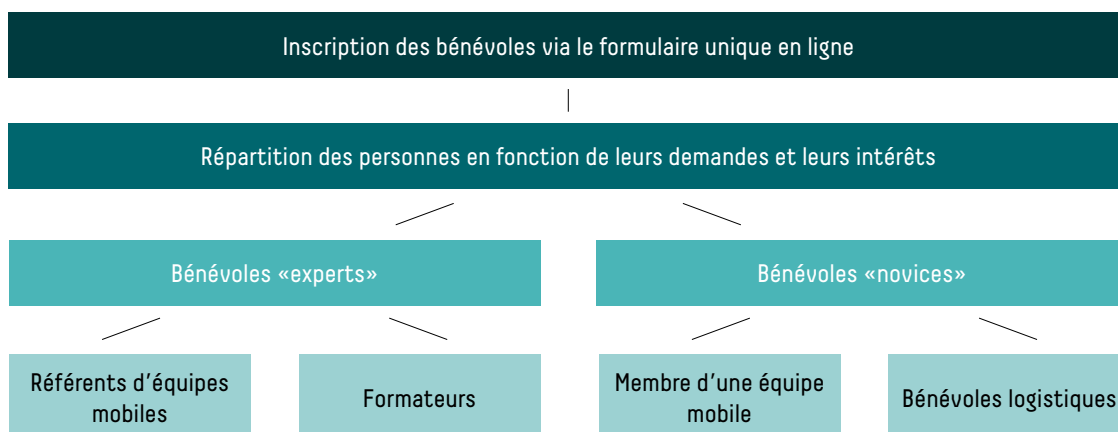
Ce questionnaire, qui permettait de dépasser le simple dénombrement quantitatif en qualifiant les situations et besoins des personnes de manière plus fine, a été articulé autour de 5 axes :

- des données d'observations recueillies par les enquêteurs bénévoles s'inscrivant dans un objectif de quantification
- le profil des individus, pour connaître à minima des publics et leurs parcours au regard de l'hébergement : durée de l'absence de domicile, récurrence, motifs de rupture

- la qualification des besoins et des réponses à ces derniers, se basant sur la pyramide des besoins d'Abraham Maslow
- la description de la vie quotidienne et le recours aux structures d'intervention en matière de premières nécessités : recours au 115, maraudes, accueils de jour...
- les démarches d'accès au droit et leur aboutissement

Le choix de mettre en place ce questionnaire rejoint également la méthodologie adoptée par le CCAS de Paris dans une perspective comparative. En effet, les projets de dénombrement nocturne se mettant en place sur différents territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord l'adoption de méthodologies similaires pourra permettre une comparaison des résultats des différents territoires.

La constitution et la formation des équipes pour la Nuit de la solidarité



A l'image de ce qui avait été fait à Paris, Metz et Bruxelles, les équipes mobiles ont été constituées de 3 à 5 personnes et encadrées par un référent d'équipe.

La constitution d'équipes de 5 personnes permettait d'une part de limiter les besoins de réaffectations en cas d'absences de bénévoles mais également de permettre aux personnes présentes de se mettre en retrait ou adopter un autre rôle au sein de l'équipe dans le cas où elles se sentiraient mal à l'aise.

Les référent.es d'équipes, issu.es du travail social ou avec une forte expérience bénévole en lien avec des publics en situation de précarité, étaient en charge du cadre déontologique mais également d'aspects plus pratiques et

détenaient la responsabilité de rapporter les questionnaires réalisés à la suite du trajet à pied.

En amont de la nuit du 30 Janvier, des sessions de formations ont été organisées au préalable afin de former à la fois les chef.fes d'équipe mais également des personnes « formatrices » dont le rôle consistaient, le soir même, à transmettre les informations nécessaires à l'ensemble des bénévoles⁵.

Ces formations étaient articulées autour de 3 axes principaux : la compréhension du contexte et des objectifs de l'enquête, l'instauration du cadre éthique et déontologique, le travail sur l'aller vers et l'appropriation des outils méthodologique notamment le questionnaire.

⁵ La formation des référent.e.s du 18 janvier 2019, mise en ligne sur le site internet d'Un Toit pour Tous : <https://vimeo.com/312747399>

Enfin, pour aider les bénévoles et permettre des échanges plus fluides avec les personnes rencontrées, un « guide de conversation » qui reprenait de façon plus informelle les thématiques du questionnaire a été réalisé, comprenant

également une définition des sigles utilisés ainsi que des informations de contexte (*c.f guide des outils d'enquête en annexe*).

Une méthodologie s'inscrivant dans un cadre éthique et déontologique

Un des aspects essentiels de cette enquête a été la construction d'un cadre déontologique sur la façon dont les données seraient récoltées. Les informations recueillies l'ont été de façon anonyme en évitant au maximum, pour les personnes rencontrées dans les espaces publics, de dévoiler le lieu où elles vivaient.

Une charte éthique a été rédigée et distribuée à l'ensemble des bénévoles participant à cette action. Elle contenait les grands principes à respecter tels que l'interdiction de

réveiller une personne endormie ou le respect de l'espace privé. Elle donnait également des conseils sur la façon de se comporter : « n'entourez pas la personne » ou encore « parlez à voix basse ».

Enfin, le renseignement d'un questionnaire supposait l'expression en amont d'un accord explicite de la part de la personne sondée. Sans cet accord explicite, les questions n'étaient pas posées.

ANALYSE CRITIQUE DE LA MÉTHODOLOGIE

Différentes limites méthodologiques de cette première édition de la Nuit de la solidarité peuvent être soulevées,

notamment dues au temps très court imparti à la réflexion et à la mise en œuvre du projet (trois mois).

Gouvernance et participation des personnes

Le calendrier serré relatif à la mise en œuvre du projet n'a malheureusement pas permis l'association des personnes concernées à la réflexion et à l'élaboration de la méthodologie de l'enquête.

Afin d'informer un certain nombre de personnes sans domicile de la démarche, une communication dans les accueils de jour a tout de même été réalisée.

Les limites du champ d'observation

Le choix a été fait, pour les profils concernés par l'hébergement de ne pas comptabiliser les personnes relevant de l'hébergement d'insertion (CHRS) et de l'hébergement d'urgence insertion (CHRS urgence) en raison d'une précarité moindre au sujet de la stabilité de l'hébergement mais également en raison d'un accompagnement renforcé au sein de ces structures qui faciliterait l'accès au logement.

le début du travail de réflexion, n'ont pu être prises en compte lors de cette enquête. Ce phénomène, dont la majorité des acteurs s'accordent à dire qu'il est de grande ampleur, n'est que partiellement visible et par conséquent peu connu. Le temps imparti à l'élaboration de la méthodologie n'a pas permis de mettre en œuvre une méthodologie pouvant prendre en compte les personnes hébergées chez un tiers.

De même, les personnes hébergées chez des tiers, dont la prise en compte complexe a été mise en lumière dès

Il n'a pas non plus été possible de prendre en compte les personnes hébergées par des collectifs citoyens.

Formation

La durée des sessions de formations organisées auprès des bénévoles, deux heures avant le début de la Nuit de la solidarité pour les non-professionnelles et une demi-

journée pour les référents d'équipes, a été jugée très contrainte au vu du grand nombre d'informations à diffuser.

PARTIE 2 : ANALYSE DES RESULTATS

RÉSULTATS DU DÉCOMPTÉ GLOBAL

Le décompte réalisé la semaine du 28 janvier 2019 établit qu'au moins **1 757** personnes étaient en situation de grande précarité au regard du logement :

- **104** personnes étaient sans recours ni possibilité pérenne pour passer la nuit en dehors de la rue ;

- **242** personnes ont été recensées en abri indigne dans des campements et squats ;

- **143** personnes disposaient d'une solution précaire pour la nuit en milieu hospitalier ou en gymnase, sans certitude pour la nuit suivante ;

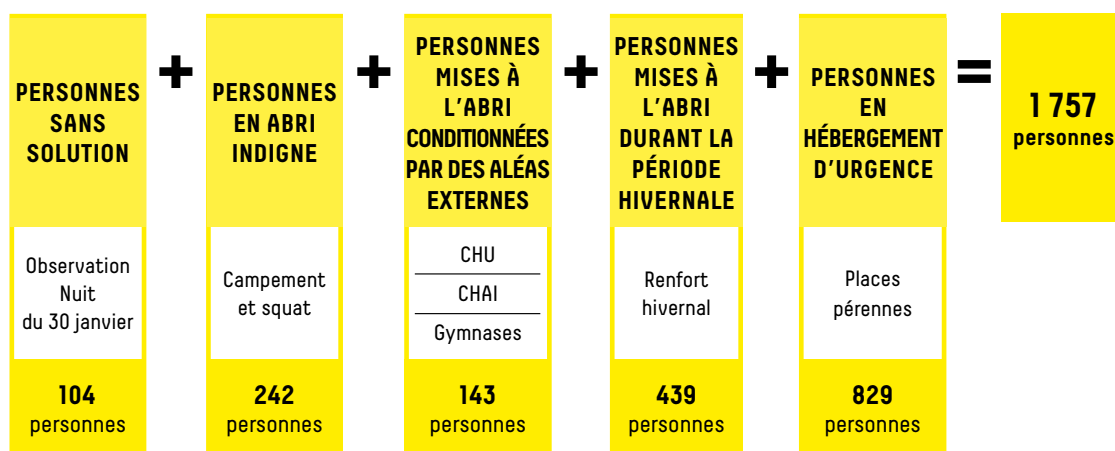
- **439** personnes étaient accueillies dans le cadre du dispositif hivernal mis en place par l'Etat ;

- **829** personnes vivaient dans des structures d'hébergement d'urgence, sans certitude de pouvoir y demeurer ou d'accéder à un logement.

Une catégorisation selon les situations vécues par les personnes au regard de la précarité résidentielle

Les situations dénombrées dans le cadre de l'enquête métropolitaine ont fait l'objet d'une catégorisation révélant

une gradation des situations vécues par les personnes au regard de la stabilité que procure un logement :



PERSONNES SANS SOLUTION RENCONTRÉES PAR LES ÉQUIPES MOBILES LE 30 JANVIER 2019

On retrouve dans cette catégorie les personnes rencontrées par les équipes mobiles la nuit du 30 janvier 2019 dans les rues des 10 communes concernées par l'observation de terrain.

La situation au regard du logement des personnes est très hétérogène, avec des personnes physiquement à la rue le soir du 30 janvier mais aussi des personnes hébergées chez des tiers sans perspective de trouver un abri la nuit suivante.

PERSONNES EN ABRI INDIGNE

Il s'agit des personnes recensées par les équipes professionnelles dans les campements et les squats. La Maîtrise d'Ouvre Urbaine et Sociale (MOUS), qui a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées vivant en campements, est gérée par le CCAS de Grenoble⁶ et réalise ce travail chaque mois.

Les profils des 242 personnes, en abri indigne, présentent des situations variées et ne renvoient pas aux mêmes réalités d'habiter. Cette catégorisation met en perspective la privation de domicile au regard d'une réponse publique d'accès au logement.

⁶ Par la Métropole de Grenoble depuis le 1er avril 2019.

PERSONNES MISES À L'ABRI CONDITIONNÉES PAR DES ALÉAS EXTERNES

Il s'agit ici des personnes rencontrées le 30 janvier 2019 par les services hospitaliers du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) et du CHAI (Centre Hospitalier Alpes Isère), ainsi que les personnes mises à l'abri dans des gymnases.

Si les profils des personnes concernées par cette catégorie recouvrent des situations diverses, elles disposent toutes d'une solution temporaire et extrêmement précaire à l'hôpital ou au sein de gymnases mis à disposition principalement par les communes à l'Etat pour une mise à l'abri des personnes durant l'hiver dans le cadre du plan grand froid⁷.

Dans les deux cas, la prise en charge de ces personnes est conditionnée par des aléas externes : une pathologie nécessitant une hospitalisation d'urgence (hôpitaux) ou des conditions météorologiques permettant l'ouverture de capacités supplémentaires (gymnases). Une fois la période de froid terminée et/ou le soin réalisé, ces personnes ne sont plus prises en charge et peuvent se retrouver dans des situations d'errance.

PERSONNES MISES À L'ABRI DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence, des places supplémentaires sont ouvertes durant la période hivernale, de novembre à fin mars.

Les personnes ne sont prises en charge que jusqu'à la fin de la trêve hivernale. Une fois cette période passée, elles sont susceptibles de retourner à la rue. A noter que certaines places sont pérennisées chaque année.

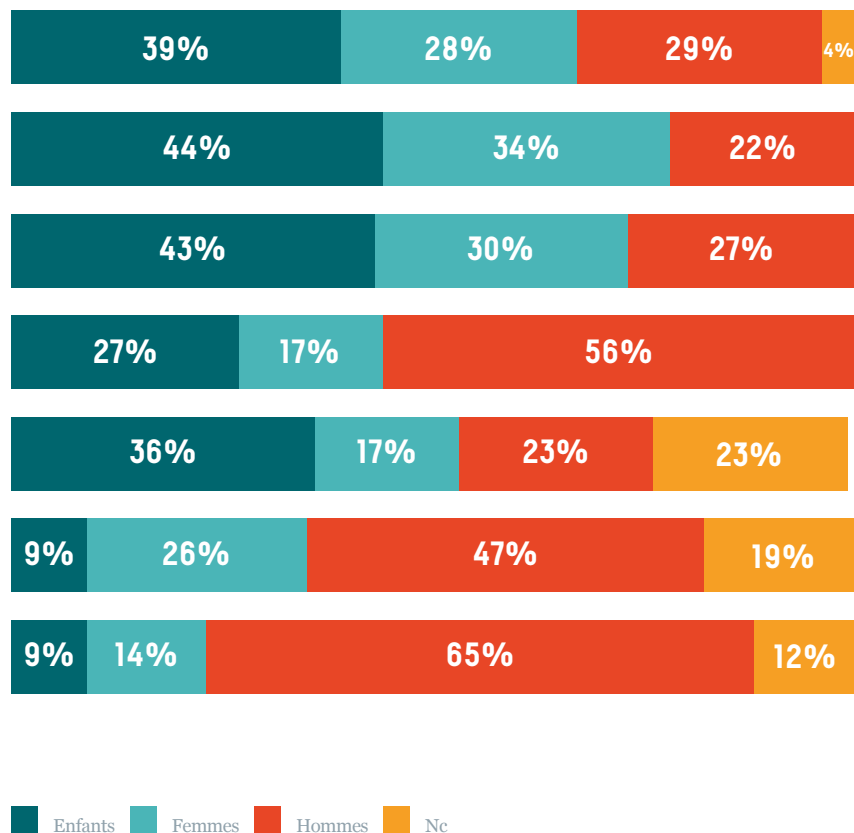
PERSONNES PRISES EN CHARGE AU SEIN DES PLACES PÉRENNES EN HÉBERGEMENT D'URGENCE

Il existe au sein de l'hébergement d'urgence des places pérennes où le principe de continuité, prévu dans les textes, s'applique. Les personnes bénéficiant de ces places sont ainsi prises en charge jusqu'à l'obtention d'une solution plus durable.

L'hébergement d'urgence reste cependant une solution d'hébergement temporaire ne permettant pas une insertion durable des personnes hébergées.

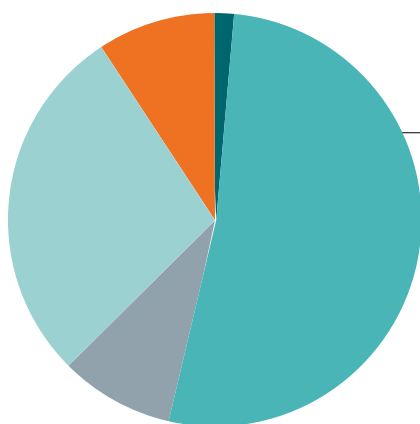
+ UN ISOLEMENT QUI CROÎT EN FONCTION DE LA PRÉCARISATION DES SITUATIONS

Si le profil des publics en fonction des situations d'hébergement est hétérogène, la présence du nombre d'enfants en situation de grande précarité au regard du logement est à souligner. En effet, 39% des personnes concernées sont des enfants, soit 683 enfants. Il semblerait que le nombre d'enfants diminue selon que la situation au regard du logement s'aggrave puisque ces derniers ne représentent que 22% des personnes mises à l'abri dans les gymnases ou les services hospitaliers, et 9% des personnes rencontrées par les équipes mobiles la nuit du 30 janvier. Ce constat révèle l'application de critères de priorisation qui favorise les cellules familiales dans l'accès à un hébergement.



⁷ Les gymnases d'une capacité de 100 personnes supplémentaires ont ainsi été ouverts du fait d'un passage des températures sous un certain seuil fixé par Météo France selon plusieurs critères : l'écart de température entre le jour et la nuit, la persistance d'un épisode de froid, la présence de vent amplifiant les températures ressenties etc.

ZOOM SUR LES PERSONNES HÉBERGÉES EN URGENCE⁸



1 368 personnes distinctes hébergées
(hors personnes hébergées en places CHRS Urgence)

Au 31 janvier 2019, l'offre gérée par le 115 sur le territoire de l'agglomération grenobloise a permis d'héberger 1 368 personnes (hors places CHRS d'urgence), dont 130 personnes au sein du dispositif de renfort hivernal progressivement ouvertes à partir de novembre 2018.

Dispositif pérenne
tout public

52 %

Dispositif tout public
713
personnes

52 %

- Ces places sont ouvertes tout au long de l'année (et toute la journée). Elles sont financées de manière pérenne et destinées à tout type de public.

Dispositif -
Personnes victimes
de violence
116
personnes

8 %

- Ces places font partie du dispositif pérenne mais sont spécialement dédiées à l'accueil d'urgence des femmes (avec enfants ou non) victimes de violences actuelles, de mariages forcés ou de traite humaine.

Dispositif
suites hivernales
390
personnes

29 %

- Certaines places du dispositif de renfort hivernal sont maintenues ouvertes à la fin de la trêve hivernale, sur le site d'origine ou dans un autre lieu, pour éviter la remise à la rue des hébergés.

Renfort hivernal
130
personnes

10 %

- Ces places sont ouvertes tout au long de l'année (et toute la journée). Elles sont financées de manière pérenne et destinées à tout type de public.

Accueil
Bénévole
19
personnes

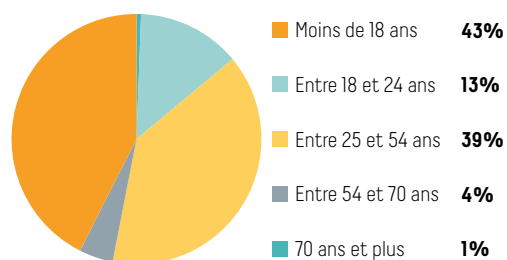
1 %

- Ces places sont ouvertes tout au long de l'année (et toute la journée). Elles sont financées de manière pérenne et destinées à tout type de public.

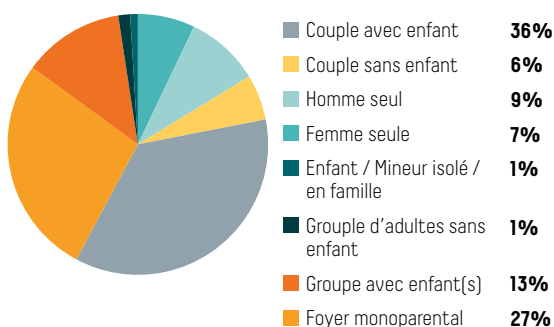
⁸ Sources : données SI-SIAO, janvier 2019

+ UNE MAJORITÉ DE PERSONNES HÉBERGÉES AVEC DES ENFANTS, EN SITUATION D'EXTRÊME PRÉCARITÉ RÉSIDENTIELLE ANCIENNE, DONT PRÈS D'1/3 HÉBERGÉS DE PLUS D'UN AN

Âge des personnes hébergées



Composition familiale des personnes hébergées



76% des personnes hébergées ont des enfants

43% des personnes hébergées sont des enfants

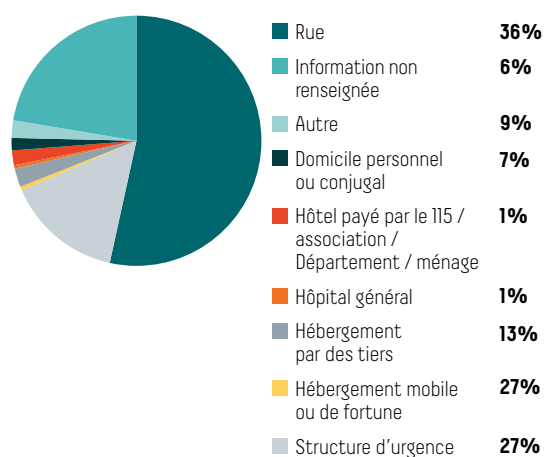
39% sont d'âge moyen entre 25 et 54 ans

53% des personnes ont dormi à la rue la veille de leur prise en charge par le 115

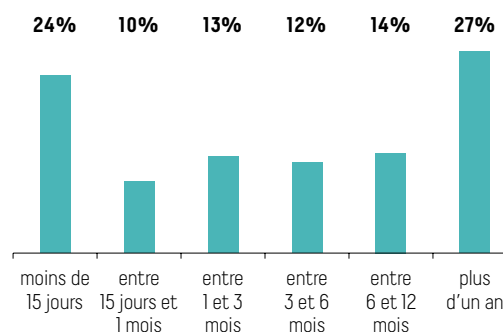
27% ont réalisé leur première demande auprès du 115 depuis plus d'un an

Lieux où les personnes ont dormi la veille

sources : Progedis - SIAO au 31/01/19

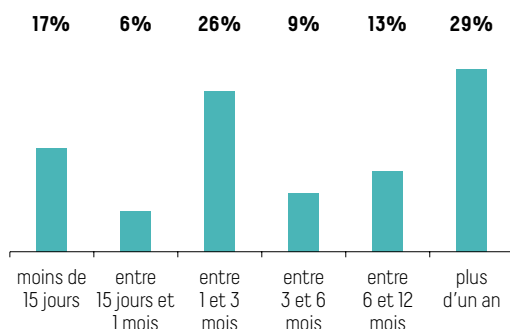


Part des personnes hébergées selon la durée d'attente entre la première demande et la prise en charge de la personne



Part des personnes hébergées selon la durée d'hébergement au 30/01/19

sources : Progedis - SIAO au 31/01/19



77% des personnes sont hébergées depuis plus d'un mois, dont **29%** depuis plus d'un an.

La prolongation des séjours dans les structures d'hébergement d'urgence démontre une difficile fluidité entre urgence, hébergement d'insertion et logement du fait de la saturation des dispositifs.

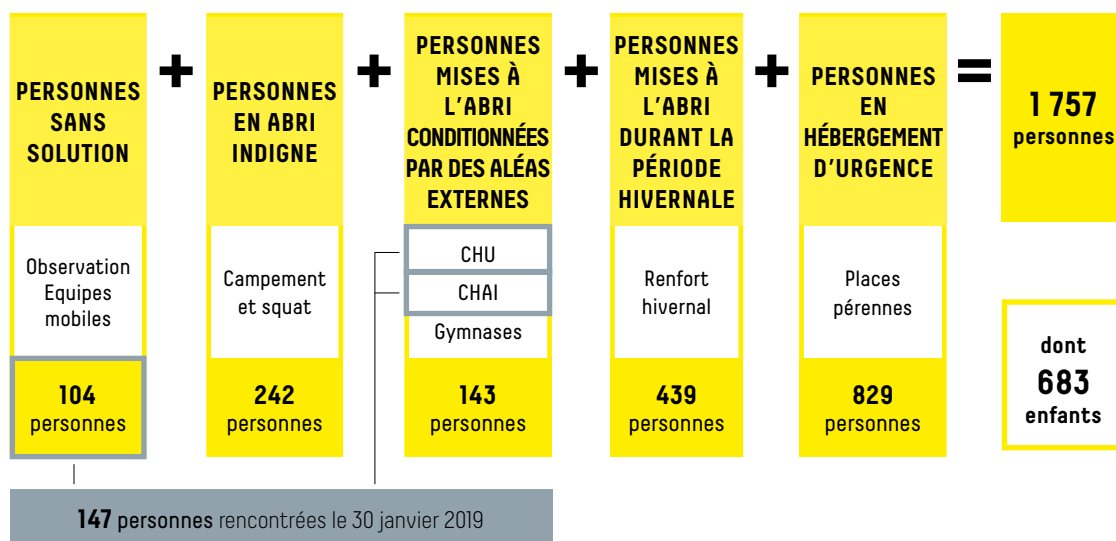
Les durées d'hébergement particulièrement longues (plus d'un an) au sein des dispositifs d'urgence reflètent souvent des situations sociales et administratives complexes, ne permettant pas d'autre solution d'hébergement ou de logement.

ZOOM SUR LES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ DU 30 JANVIER 2019

27

Malgré la période hivernale et l'activation du plan Grand froid, 147 personnes sans solution personnelle de logement ont été rencontrées dans l'espace public et au sein d'institutions hospitalières la nuit du 30 janvier 2019. Parmi les 127 fiches d'observation renseignées, 55 n'ont pu être complétées en raison du refus des personnes de répondre au questionnaire.

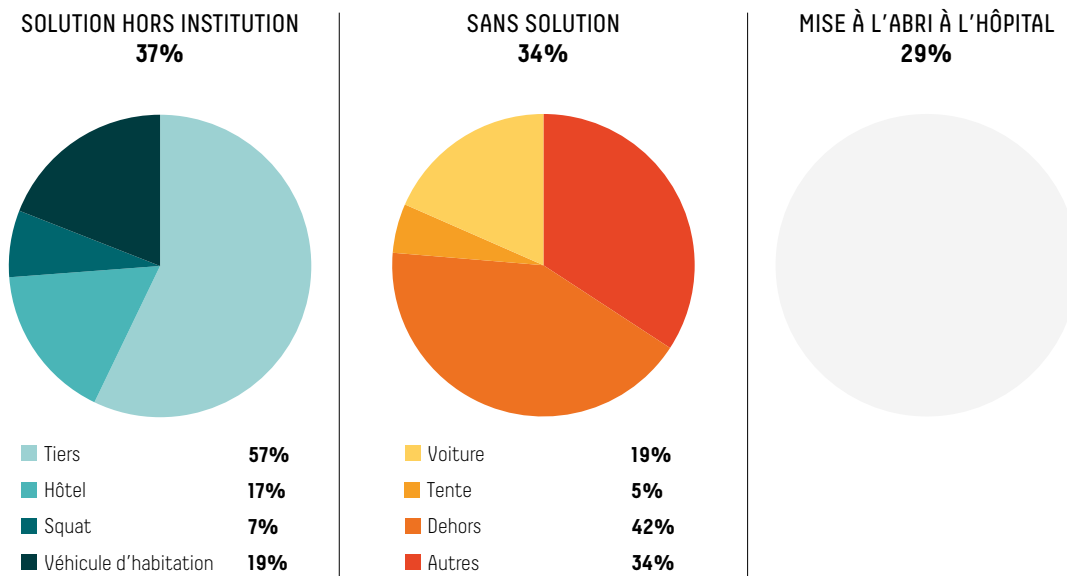
En raison du taux élevé de non-réponse, l'analyse des résultats qui suit se focalise sur les caractéristiques de profil et les conditions de vie des personnes rencontrées ; les données concernant l'accès au droit ainsi que le recours aux aides quotidiennes n'étant pas exploitables.



Où passer la nuit : une personne sur trois déclare être sans aucune solution⁹

Lors de la Nuit de la Solidarité du 30 janvier, la première question posée aux personnes rencontrées était relative au lieu où elles allaient passer la nuit.

Solution au regard du logement des personnes rencontrées



Les personnes ayant recours à une « solution autonome, hors institutions » représentent 37 % des répondants. Cette catégorie regroupe les personnes hébergées chez des tiers, passant des nuits à l'hôtel financées par leurs propres moyens, en squat ou encore vivant dans des « véhicules d'habitation » (caravanes, camping-car etc.).

Les personnes « sans aucune solution » représentent 34% des répondants. Cette catégorie comprend notamment les personnes dormant ou déclarant dormir dans la rue, les personnes en tente ou en voiture. Cette

catégorie regroupe les situations les plus précaires (également dans la classification de la grille ETHOS) par rapport à une solution d'hébergement.

Les personnes « prises en charges à l'hôpital » regroupent quant à elles 29% des répondants. Ce sont les personnes prises en charges cette nuit-là par une institution hospitalière (Centre hospitalier Universitaire ou Centre Hospitalier Alpes Isère) n'ayant pas de solution de logement ou d'hébergement par ailleurs.

⁹ Dans cette catégorisation sont exclues les personnes dont la situation de privation de domicile personnel a été déterminée par les équipes bénévoles sans autre précision, analyse issus du traitement des questionnaires : 113 répondants

CHIFFRES CLÉS



147 personnes rencontrées



69% d'hommes



79% de personnes seules



7 enfants sans solution

64,6% de personnes
entre 25 et 54 ans

2 mineurs isolés

Une majorité de personne déclare ne plus disposer d'un logement personnel depuis plus d'un an

Une majorité des répondants¹⁰, 57%, déclare ne plus disposer d'un logement personnel depuis plus d'un an.

S'il est possible d'évoquer dans certains cas l'aspect « transitoire » de l'absence de logement¹¹, il est également important de souligner qu'elles sont plus nombreuses à se déclarer dans une situation « durable » d'absence de logement.

Durée d'errance résidentielle - absence de logement personnel



Des personnes en très grande majorité seules et isolées

80% des personnes rencontrées la nuit du 30 janvier étaient des personnes seules, une donnée qui souligne l'isolement fort des personnes rencontrées, du moins par rapport à la cellule familiale. Par ailleurs, 13 enfants ont été déclarés par les personnes rencontrées. Ces enfants ne vivent pas (ou plus) avec leurs parents depuis qu'ils sont en situation de rue.

On remarque également que parmi les personnes se déclarant être hébergées chez des tiers ces dernières précisent être hébergées chez des amis, et non par leur famille, renvoyant ainsi au rôle clé des ruptures familiales dans le parcours des personnes à la rue.

¹⁰ 46 répondants

¹¹ (enquête SD2012, nombre de personnes qui à un moment ont été privée de domicile personnel)

Un « profil type » qui n'éclipse pas une forte présence de femmes et de jeunes

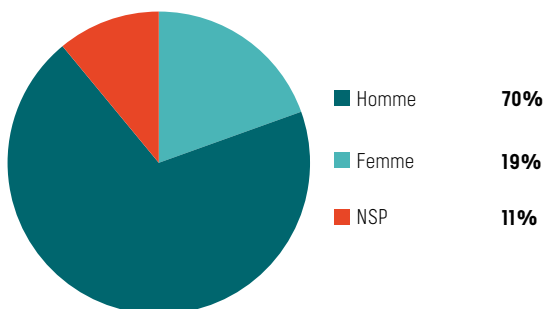
Un « profil type » semble se dégager parmi les personnes rencontrées : il s'agit le plus souvent d'un homme, entre 25 et 54 ans et sans enfant. Cependant, ces traits majoritaires ne doivent pas occulter la multiplicité des situations, des profils et des parcours des personnes privées de domicile, en particulier la forte présence de femmes et de jeunes de moins de 25 ans.

L'enquête a en effet permis d'identifier une part sensiblement importante de femmes sans solution institutionnelle pour la nuit puisqu'elles représentent 20% des personnes rencontrées.

En comparaison, à faire avec précaution du fait de l'utilisation de méthodologies bien distinctes, l'enquête Sans Domicile menée par l'INSEE en 2012 comptait 37,5% de femmes sans domicile, pour la plupart prises en charge dans un hébergement d'urgence (le taux de femmes sans-abri ne s'élevait quant à lui qu'à 5%¹²). A Paris lors de la Nuit de la solidarité 2018, ce sont 12% de femmes qui ont été rencontrées dans l'espace public¹³.

Les femmes recensées lors de la Nuit du 30 janvier, dans l'espace public ou au sein des hôpitaux, sont majoritairement hébergées chez des tiers ou prises en charge à l'hôpital pour la nuit, traduisant une certaine invisibilité de celles-ci dans la rue.

Répartition des personnes rencontrées par sexe



Enfin, le dénombrement réalisé lors de la Nuit de la solidarité a mis en lumière une présence non négligeable de jeunes de moins de 25 ans sans domicile, qui représentent 18% des répondants.

+ LES PERSONNES HÉBERGÉES CHEZ DES TIERS, UNE SOLUTION PARTICULIÈRE PRÉCAIRE INVISIBLE

On note au sein de la catégorie des personnes « sans aucune solution » et de manière générale une forte présence de personnes hébergées chez des tiers (21% de l'ensemble des personnes rencontrées).

L'hébergement chez des tiers est une solution mobilisée par les personnes privées de domicile personnel sur du plus ou moins long terme. Si certaines sont hébergées pendant un temps jusqu'à ce que leur situation s'améliore, d'autres y ont recours de façon plus ponctuelle.

En effet, les professionnels et certaines personnes rencontrées expliquent que l'hébergement par un particulier est une solution qu'elles trouvent le jour même et qui dépend de différents facteurs relatifs notamment à la disponibilité de « l'hébergeur », rendant cette solution particulièrement précaire.

¹² Enquête Sans Domicile, INSEE, 2012

¹³ Les personnes en situation de rue à Paris la Nuit du 15-16 Février 2018. Analyse des données issues du décompte de la Nuit de la Solidarité, étude APUR, octobre 2018.

ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS

Un faible taux de réponse rendant difficile l'exploitation de certaines données

Le taux assez élevé de non remplissage des questionnaires lors du décompte de la nuit du 30 janvier a rendu difficile l'exploitation de certaines données plus qualitatives, notamment relatives à l'accès aux droits des personnes rencontrées.

Cette difficulté peut s'expliquer par différents facteurs :

- les conditions de passation difficiles dans la rue, de nuit et en hiver ne favorisant pas un échange clair et long ;
- la précision des questions appelant une grande attention ;
- la passation des questionnaires par des bénévoles qui, malgré une formation préalable et la création d'un guide de conversation ne sont pas des professionnels de l'enquête et ont donc rencontré des difficultés à la fois dans l'administration de l'enquête mais également dans le codage et le remplissage des réponses ;
- et parfois, la barrière de la langue avec des personnes étrangères.

Une observation ne permettant pas d'éclairer les trajectoires des personnes

La spécificité d'un dénombrement à un instant T ne permet pas d'observer les trajectoires des personnes puisque la situation des personnes rencontrées est qualifiée à un

moment très précis sans prise en compte de son caractère évolutif. Or, une personne « mise à l'abri » peut glisser dans la catégorie « sans solution » à l'issue de la trêve hivernale.

Une difficulté à prendre en compte les personnes « invisibles »

Les personnes « invisibles » dans l'espace public ont difficilement été prises en compte lors de cette opération. En effet, les personnes sans domicile peuvent avoir recours à des stratégies visant à se cacher ou à être hébergées chez un tiers de manière temporaire, et n'ont pu être comptabilisés lors de la nuit.

Le cadre déontologique de l'enquête, insistant sur le respect des individus cachés ou l'interdiction d'entrer dans des lieux semi-privés (parkings, hall d'immeubles) où certaines personnes peuvent trouver un abri pour la nuit, engendre également un certain nombre d'angles morts.

Quelques données complémentaires pour éclairer les résultats

Les résultats du décompte comportent un certain nombre de limites évoquées dans l'analyse critique de la méthodologie employée pour cette édition. C'est pourquoi, la mise en perspective de ces résultats avec d'autres données relatives aux situations de privation de domicile permet d'éclairer d'autres réalités qui n'ont pu être prises en compte :

- **426** personnes hébergées par des collectifs citoyens sur la Métropole recensés en 2017 via une enquête réalisée par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement.

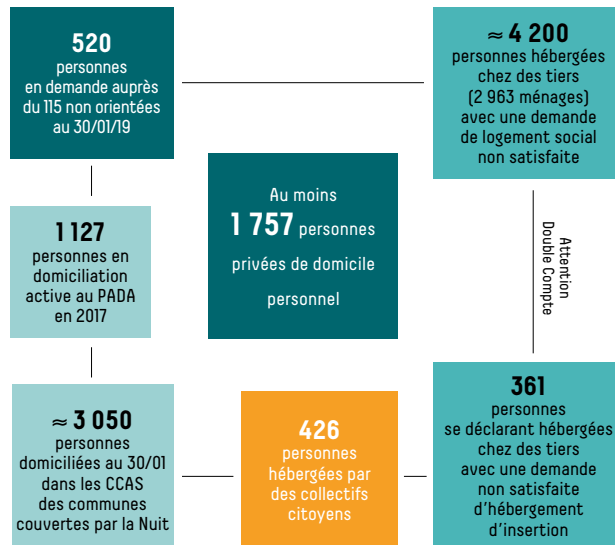
- **2 009** domiciliations¹⁴ comptabilisées sur les communes concernées par l'enquête métropolitaine, soit environ **3 050 personnes**¹⁵ qui constituent un moyen pour les personnes qui n'ont pas de domicile personnel d'avoir accès à une adresse postale afin d'ouvrir des droits.

Ce chiffre ne prend cependant pas en compte les personnes domiciliées dans les organismes spécifiques d'accompagnement des demandeurs d'asiles (ADA, ADATE...);

- **2 963** personnes déclarées comme hébergées chez un tiers¹⁶ dans leur formulaire de demandes de logement social en 2018 ;

- **520** personnes ayant appelé le 115 sans proposition de solution le 30 janvier 2019.

Au vu des différentes limites mentionnées, les résultats de cette enquête constituent donc un chiffre a minima du nombre de personnes sans domicile sur le territoire.



¹⁴ Ce chiffre ne comprend pas les données de domiciliations de Saint Egrève et Saint Martin d'Hères. Il faut par ailleurs noter la différence entre le nombre de domiciliation et le nombre de personnes domiciliées puisqu'une domiciliation administrative peut concerner plusieurs personnes (particulièrement des enfants).

¹⁵ À titre d'exemple pour Grenoble : 1525 domiciliations = 2 170 personnes

¹⁶ Données SNE, 2018, regroupant les catégories suivantes :

- les personnes hébergées chez un particulier (Chez un particulier + Hébergé chez un particulier, soit 689 ménages)
- les personnes logées gratuitement (Logé à titre gratuit, soit 216 ménages)
- les personnes en sous location ou hébergés temporairement (Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire, soit 568 ménages),
- les personnes hébergées chez des parents ou enfants (Chez vos parents ou vos enfants+ Hébergé chez vos parents ou vos enfants, soit 1490 ménages)

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS ET PISTES D'AMÉLIORATION

A partir des limites exposées à la fois au niveau de la méthodologie employée, de la mise en œuvre opérationnelle de l'enquête et dans l'exploitation possible des résultats,

différents axes d'amélioration peuvent être esquissés dans l'optique d'un renouvellement de la démarche.

ÉVOLUTION DU CHAMP D'OBSERVATION ET DE SA TEMPORALITÉ

- Travailler une méthodologie permettant la prise en compte des personnes hébergées : hébergées chez un tiers, hébergées dans des collectifs citoyens ;
- Permettre la prise en compte de l'ensemble des personnes n'ayant pas de domicile personnel et non pas uniquement les personnes dans les situations les plus précaires au regard du logement ;
- Renouveler ce travail de quantification plusieurs fois afin d'affiner la connaissance et d'actualiser les situations des personnes en modifiant les temporalités durant lesquelles l'enquête sera réalisée dans un objectif de comparaison (hiver et été par exemple) ;

AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE À PARTIR DU RETOUR D'EXPÉRIENCE DES BÉNÉVOLES (C.F ANNEXE)

Amplifier les canaux de communication auprès des bénévoles, en réponse à plusieurs remarques relatives à un manque d'information :

- Informer dès le début de la campagne de recrutement et communiquer plus largement autour des réunions d'information ;
- Mettre en place une newsletter pendant les semaines ou mois précédant la Nuit de la Solidarité à destination des bénévoles.

Faciliter la compréhension de la méthode et des outils, au vu de certaines incompréhensions et déceptions soulevées par certains bénévoles :

- Rappeler les objectifs de la démarche et son inscription dans un travail d'enquête plus large
- Insister sur le choix d'une couverture totale du territoire, en période de grand froid, impliquant la possibilité de ne rencontrer personne (invisibilité, prise en charge par les dispositifs hivernaux) ;
- Rappeler l'objectif des questions posées ;
- Justifier le choix de constitution d'équipes de 5 personnes : afin de permettre plus de flexibilité dans les rôles de chacun



Améliorer certains outils :

- Alléger le questionnaire, également au regard du taux de non-réponse à certaines questions, afin qu'il soit moins long et moins difficile à poser ;
- Transmettre aux bénévoles le questionnaire le guide de conversation au moins une semaine avant le jour du projet afin qu'ils puissent s'en saisir ;
- Travailler à une amélioration de la configuration des cartes de secteur ;
- Réaliser des supports vidéos à diffuser lors des formations sur les lieux de départs afin de les rendre plus homogènes et d'alléger le rôle de formateurs.

Créer une cohésion bénévole et prolonger la mobilisation :

- impliquer des bénévoles dans la mise en œuvre du projet, dès le début de la mission afin de pouvoir les intégrer pleinement et qu'ils prennent part aux missions réalisées par l'équipe salariée.

+ RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

La réalisation de la première Nuit de la solidarité a souligné les apports de l'exercice et montré l'intérêt qu'il y aurait à le renouveler. Notamment parce que toutes les situations de privation de domicile n'ont pu être recensées mais aussi parce que la situation de ces personnes est extrêmement instable et qu'il y a donc une grande porosité entre les différentes catégories. Un cycle de trois Nuits de la solidarité réalisées dans les mêmes conditions, permettrait d'affiner et de stabiliser les résultats. Différentes voies de progrès peuvent pour cela être identifiées.

1 - Elargir le champ d'observation. Cette préconisation peut s'entendre de deux façons :

- prendre en compte les sites qui n'ont pas été recensés lors de la première Nuit de la solidarité, notamment les parcs et jardins, les entrées d'immeubles (au moins dans le parc HLM), les parkings, les transports en commun ; ce qui suppose que les professionnels qui gèrent ces espaces soient mobilisés et associés au projet d'élargissement des secteurs d'observation ;
- identifier les méthodes permettant de prendre la mesure de l'ampleur et de la spécificité de l'hébergement par des tiers qui constitue un recours important pour les personnes privées de domicile personnel.

2 - Augmenter de façon significative le nombre de questionnaires remplis portant tant sur la situation des personnes que sur l'accès à divers services ou leurs besoins. Il devrait être possible de transmettre le questionnaire dans les divers centres d'hébergement d'urgence, les hôpitaux, ainsi que dans les squats et les campements, et de disposer ainsi d'un corpus élargi de données pour mieux éclairer et orienter l'action publique.

3 - Améliorer la clarté des éléments cartographiques fournis aux bénévoles pour éviter des erreurs ou une forme de découragement une fois sur le terrain.

4 - Confronter la démarche et les résultats de la Nuit de la solidarité grenobloise aux initiatives conduites dans d'autres villes de façon à bénéficier d'un large retour d'expérience.

5 - Impliquer davantage de professionnels dans l'exercice de recensement (notamment ceux des nouveaux lieux à prendre en compte) mais maintenir un haut niveau de mobilisation citoyenne puisque la sensibilisation de la société au sans-abrisme est l'un des objectifs majeurs de la Nuit de la solidarité telle qu'elle a été réalisée sur le territoire de la Métropole grenobloise.

GLOSSAIRE

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

ADA : Accueil demandeurs d'asile

ADATE : Assoxaition d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de toute personne étrangère

AUI-Alerte : Collectif associations unies en Isère

CCAS : Centre communal d'action sociale

CHAI : Centre hospitalier Alpes Isère

CHU : Centre hospitalier universitaire

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DRJSCS : Direction régionale jeunesse, sport et cohésion sociale

ETHOS : European typology on homelessness and housing exclusion

FEANTSA : Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri.

GAM : Grenoble Alpes Métropole

HCLPD : Haut-comité pour le logement des personnes défavorisées

IEPG : Institut d'études politiques de Grenoble

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IUGA : Institut d'urbanisme et de géographie alpine

Lda : Logement d'abord

MOUS : Maitrise d'ouvrage urbaine et sociale

NDLS : Nuit de la solidarité

ODENORE : Observatoire des non-recours aux droits et services

OHL : Observatoire de l'hébergement et du logement

Parlons-en : Espace de débat mensuel à Grenoble rassemblant les personnes concernées par les questions de la grande précarité

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation. C'est une plateforme départementale ayant vocation à centraliser l'offre et les demandes d'hébergement d'urgence (le 115), d'insertion et de logement adapté, et à orienter les ménages vers une place disponible.

SI-SIAO : Système d'information du service intégré d'accueil et d'orientation. Il est l'outil de gestion et d'observation mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Ce système d'information permet d'enregistrer les demandes d'hébergement, les traiter et permet également de recenser les places d'hébergement mis à disposition du SIAO et vers lesquelles seront orientées les ménages en demande.

SNE : Système national d'enregistrement des demandes de logement social. Il est l'outil de gestion et d'observation mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Ce système d'information permet d'enregistrer les demandes de logement social, les traiter et d'en suivre les attributions.

Strada : Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abris

UTPT : Un toit pour tous

SD : sans-domicile

VINCI : Véhicule d'intervention contre l'indifférence. Association de lutte contre toute forme d'exclusion. Les bénévoles réalisent des maraudes chaque soir à la rencontre des personnes sans abri dans les rues de l'agglomération grenobloise.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN LOCAL D'ACTIONS AMI

LE PROGRAMME LOCAL D'ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU LOGEMENT D'ABORD – GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Le logement

- 1-** Mobiliser des logements du parc social
- 2-** Capter des logements du parc privé
- 3-** Créer un fonds de garantie visant à sécuriser les propriétaires bailleurs privés
- 4-** Accompagner la transformation du modèle de gestion des résidences collectives
- 5-** Doubler le parc actuel de pensions de famille pour atteindre 240 places en 2022



Le travail partenarial

- 6-** Mettre en place une plateforme d'accompagnement pluridisciplinaire
- 7-** Unifier la gouvernance des dispositifs
- 8-** Développer / Renforcer l'aller-vers de plusieurs dispositifs
- 9-** Développer la prévention et l'action inter-bailleurs en amont de la perte de logement



L'accompagnement

- 10-** Augmenter le nombre de mesures d'accompagnement en Inter médiation Locative
- 11-** Gestion Locative Adaptée (GLA)



La formation

- 12-** Former les professionnels à la logique du Logement d'Abord et aux changements de pratiques et Sensibiliser les élus et le grand public
- 13-** Développer le travail pair
- 14-** Organiser la participation des personnes accompagnées



L'observation & l'évaluation

- 15a-** Construire une observation croisée des besoins
- 15b-** Mettre en place une évaluation itérative de la démarche

ANNEXE 2 : GUIDE DES OUTILS D'ENQUÊTE

Liste des outils pour la Nuit de la Solidarité

Le questionnaire	p 2-5
La fiche groupe	p 6
Le guide de conversation	p 7-8
La fiche de signalement	p 8
Outil d'aide et d'orientation	p 9- 10

PERSONNES SEULES ET FAMILLES

ÉQUIPE N°

QUESTIONNAIRE N°

PARTICIPEZ À LA
DE LA
NUIT SOLIDARITÉ

ÉLÉMENTS PRÉALABLES AU QUESTIONNAIRE

Bonsoir, je m'appelle [donner son nom], je suis bénévole, nous réalisons une enquête pour la Métropole et nous interrogeons toutes les personnes que nous croisons dans la rue pour savoir où elles vont dormir ce soir. L'objectif est de mieux connaître le nombre et la situation des personnes qui sont sans-abris, pour améliorer la réponse à leurs besoins. Cette enquête est entièrement anonyme et vous n'êtes pas obligé.e d'y répondre...

Q0 Avez-vous une solution de logement pour ce soir ?

Chez-vous, dans votre logement ☐ oui ☐ non [si non, passez à la page suivante]

Si oui, précisez le type de logement : → fin du questionnaire

Q1 Avez-vous déjà été interrogé ce soir ? ☐ oui → fin du questionnaire ☐ non

Q2 Avez-vous déjà été interrogé cette semaine ? ☐ oui [si oui, précisez où en dessous] ☐ non

A l'hôpital :

☐ oui ☐ non Si oui date : Nom de l'hôpital : → fin du questionnaire

Dans une structure d'hébergement :

☐ oui ☐ non Si oui date : Nom de la structure : → fin du questionnaire

Dans un squat/ campement

☐ oui ☐ non Si oui date : Nom du lieu : → fin du questionnaire

Q3 Souhaitez-vous répondre à ce questionnaire ? ☐ oui ☐ non → fin du questionnaire

ZONE D'OBSERVATION – A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

ATTENTION : cette partie est à remplir obligatoirement si vous estimez que la personne est sans domicile. Elle concerne vos OBSERVATIONS et ne nécessite donc pas de poser les questions aux personnes rencontrées directement.

O1 La personne rencontrée est : ☐ Une femme ☐ un homme ☐ NSP

O2 Présence d'une femme enceinte : ☐ Oui ☐ Non

O3 Nombre d'enfants : **O4** Age des enfantsansansansans

O5 Présence d'un ou plusieurs animaux : ☐ Oui ☐ Non

O6 Vous n'avez pas pu remplir le questionnaire avec la personne car :

☐ Refus de la personne ☐ Refus des bénévoles ☐ Evitement ☐ Barrière de la langue ☐ Tente occupée mais fermée

☐ Elle dort ☐ Autre, préciser :

O7 Dans quel type d'abris vivait/vivaient la/les personnes rencontrées :

☐ tentes ☐ voitures ☐ sous un abris naturel ou urbain ☐ habitat de fortune ☐ autre :

O8 Heure de la rencontre :

O9 Observations de l'équipe sur la situation :

Durée de l'enquête (fourchette) :

Conditions de la rencontre (sentiment général, ambiance, la personne semblait-elle installée pour passer la nuit...)

Réception de l'enquête (avis donné explicitement, attentes ...)

PROFIL

P1 Depuis combien de temps vivez-vous dans l'agglomération grenobloise :
☐ Moins de 3 mois ☐ entre 3 et 6 mois ☐ entre 6 mois et un an ☐ en 1 et 5 ans ☐ + de 5 ans ☐ Ne sait pas

P2 Quel âge avez-vous ?
 Si réponse précise : ans
☐ Moins de 18 ans ☐ de 18 à 24 ans ☐ de 25 à 54 ans ☐ de 55 à 70 ans ☐ + de 70 ans

P3 Quelle est votre composition familiale ? ☐ personne seule
☐ couple sans enfants ☐ couple avec enfants ☐ femme seule avec enfants ☐ homme seul avec enfants

P4 Votre conjoint est-il dans la même situation que vous ? ☐ Oui ☐ Non

P5 Combien d'enfants avez-vous ?

P6 Vivent-ils avec vous ? ☐ Oui ☐ Non

P7 Attendez-vous un enfant ? ☐ Oui ☐ Non

P8 Depuis combien de temps vivez-vous sans logement personnel ?
☐ Moins d'une semaine ☐ Entre 6 mois et 1 an
☐ Entre 1 semaine et un mois ☐ Entre 1 et 5 ans
☐ Entre 1 et 3 mois ☐ Plus de 5 ans
☐ Entre 3 et 6 mois ☐ Ne sait pas

P9 Pour quelles raisons vous-êtes vous retrouvé sans logement personnel ?
☐ Expulsion (domicile, chez un tiers...) ☐ Fin de prise en charge ASE
☐ Séparation familiale (rupture, divorce..) ☐ Arrivée récente sur l'agglomération sans logement
☐ Accident de la vie (chômage, maladie) ☐ Autre :
☐ Incarcération

P10 Avant ça, aviez-vous déjà vécu sans avoir de logement personnel ? ☐ Jamais ☐ Une fois ☐ Plus d'une fois
☐ J'ai toujours été dans cette situation (Je n'ai jamais eu de logement personnel)

SATISFAIRE LES BESOINS DU QUOTIDIEN

Q4 Quand vous en avez eu besoin, est-ce que vous avez pu :
 Prendre une douche : ☐ oui ☐ non
 Prendre un repas chaud : ☐ oui ☐ non
 Laver vos vêtements : ☐ oui ☐ non
 Vous soigner : ☐ oui ☐ non
 Accéder à internet : ☐ oui ☐ non
 Téléphoner/ Recharger sa batterie : ☐ oui ☐ non
 Stocker des affaires personnelles : ☐ oui ☐ non
 Avoir des vêtements : ☐ oui ☐ non
 Discuter/ être écouté : ☐ oui ☐ non

Q5 Est-ce qu'il y a des choses dont vous avez besoin et dont vous souhaitez nous faire part ?

Q6 Comment est votre état de santé en général ? ☐ Très bon ☐ Bon ☐ Assez bon ☐ Mauvais ☐ Très mauvais

Q7 Où pensez-vous dormir ce soir ?
☐ Chez un tiers :
☐ Famille ☐ Ami ☐ Autre :
☐ Dans un lieu public :
☐ Rue ☐ Gare ☐ Hôpital ☐ Abri bus/tram ☐ Centre commercial ☐ Autre :
☐ Dans un hôtel :
☐ Hôtel payé par un tiers ☐ Hôtel payé par vos propres moyens ☐ Autre :
☐ Dans un centre d'hébergement :
☐ Centre d'hébergement d'urgence ☐ Hébergement d'insertion (CHRS, Foyer : FJT / FTM...)
☐ Hébergement d'asile (CADA, PRADA...) ☐ Gymnase ☐ Ne sait pas ☐ Autre :
☐ Dans un autre lieu :
☐ Tente ☐ Squat ☐ Immeuble (cage d'escalier, hall d'entrée) ☐ Cave/parking ☐ Bois/parc/jardin
☐ Campement ☐ Voiture
☐ Autres, à préciser :
☐ Ne sait pas où passer la nuit ce soir

Q8 Quand avez-vous été hébergé pour la dernière fois ?
☐ Jamais [passez à la Q10]
☐ Hier ☐ Moins d'une semaine ☐ Entre 1 semaine et un mois ☐ Plus d'1 mois

Q9 Cet hébergement était :
☐ Chez un tiers famille ☐ Chez un tiers ami ☐ un centre d'hébergement ☐ un hôtel ☐ un gymnase
 Autre, à préciser :

Q10 Appelez-vous le 115 ? ☐ oui ☐ non ☐ Ne sait pas
 Si non : Q6 Pourquoi ?

Q11 Quand avez-vous appelé le 115 pour la dernière fois ?
 Pour un hébergement ☐ Jamais [passez à la Q14]
☐ Aujourd'hui ☐ moins de 15 jours ☐ plus de 15 jours ☐ Ne sait pas
 Pour une maraude / aide alimentaire ☐ Jamais [passez à la Q15]
☐ Aujourd'hui ☐ moins de 15 jours ☐ plus de 15 jours ☐ Ne sait pas

Q12 Avez-vous réussi à les joindre ce jour là ? ☐ oui ☐ non

Q13 Le 115 vous a-t-il proposé un hébergement pour ce soir ? ☐ oui ☐ non

Q14 Avez-vous rencontré une maraude nocturne ?
☐ Aujourd'hui ☐ Cette semaine ☐ + d'une semaine ☐ Jamais ☐ Ne sait pas

Q15 Allez-vous dans des accueils de jours ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
 Si oui lesquels :

Q16 Si oui quand y êtes-vous allé pour la dernière fois ?
☐ Aujourd'hui ☐ Cette semaine ☐ Il y a + d'une semaine ☐ Ne sait pas

Q17 Si non, pourquoi :

Q18 Êtes-vous accompagné par un travailleur social ? ☐ oui ☐ non
 Si oui où travaille-t-il :

ACCÈS AUX DROITS ET AUX RESSOURCES

D1 Avez-vous fait des démarches pour	D2 Lesquelles ?	D3 Ces démarches ont-elles abouti ?
Une couverture maladie ☐ oui ☐ non ☐ Ne sait pas	☐ CMU ☐ AME ☐ Ne sait pas	☐ oui ☐ non ☐ en cours
Accéder à des prestations sociales ☐ oui ☐ non ☐ Ne sait pas	☐ RSA	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ Chômage	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ Retraite	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ ADA	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ Autre allocation :	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ Ne sait pas	
Bénéficiaire d'un hébergement temporaire ☐ oui ☐ non ☐ Ne sait pas	☐ 115	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ Demande d'hébergement d'insertion	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ Daho	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	☐ Ne sait pas	
Bénéficiaire d'un logement ☐ oui ☐ non ☐ Ne sait pas	Demande de logement social	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	Recherche de logement privé	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	Dalo	☐ oui ☐ non ☐ en cours
	Ne sait pas	

D4 Par ailleurs, avez-vous d'autres ressources financières que celles qu'on vient d'aborder ?
☐ Emploi salarié ☐ Prêt d'amis/de la famille ☐ La manche ☐ Des « Petits boulots » ☐ Aucune
☐ Autres :

D5 Avez-vous une adresse où recevoir votre courrier administratif ? ☐ oui ☐ non ☐ Ne sait pas
 Si oui, où recevez-vous votre courrier ?



COMMENTAIRES



FICHE GROUPES > 5 personnes

ÉQUIPE N°

QUESTIONNAIRE N°

PARTICIPEZ À LA
DE LA
NUIT SOLIDARITÉ

ÉLÉMENTS PRÉALABLES AU QUESTIONNAIRE

Bonsoir, je m'appelle [donner son nom], je suis bénévole, nous réalisons une enquête pour la Métropole et nous interrogeons toutes les personnes que nous croisons dans la rue pour savoir où elles vont dormir ce soir. L'objectif est de mieux connaître le nombre et la situation des personnes qui sont sans-abris, pour améliorer la réponse à leurs besoins. Cette enquête est entièrement anonyme et vous n'êtes pas obligé.e d'y répondre...

Q0 Êtes-vous entrés en contact avec le groupe ? ☐ oui ☐ nonQ1 Le groupe a-t-il déjà été interrogé ce soir ? ☐ oui → fin du questionnaire ☐ nonQ2 La majorité du groupe est-elle d'accord pour poursuivre l'échange ? ☐ oui ☐ non → pensez à noter les données d'observation

DONNÉES DE PROFIL ET D'OBSERVATION

O1 Nombre de personnes dans le groupe : Nombre de personnes de genre indéterminé :

Nombre de femmes :

Ages :ans.....ans.....ans.....ans

Ages :ans.....ans.....ans.....ans

Nombre d'hommes :

Nombre de personnes non visibles (tentes, sous couvertures...) :

Ages :ans.....ans.....ans.....ans

O2 Présence de femmes enceintes : ☐ oui ☐ non Si oui, nombre de femmes enceintes :

O3 Nombre d'enfants : Age des enfants :ans.....ans.....ans.....ans

O5 Présence d'un ou plusieurs animaux ☐ oui ☐ non Si oui, nombre d'animaux :

O6 Dans quel type d'abris vivaient les personnes rencontrées :

☐ tentes ☐ voitures ☐ sous un abris naturel ou urbain ☐ habitat de fortune ☐ autre, précisez :

O7 Vous n'avez pas pu remplir les questions précédentes car :

☐ L'ensemble des personnes du groupes n'étaient pas visibles (ex : tentes, sac de couchages...)☐ Autre, à préciser :

O9 Observations de l'équipe sur la situation :

- Heure de la rencontre : Durée de l'enquête (fourchette) :

- Conditions de la rencontre (sentiment général, réception de l'enquête, ambiance, les personnes semblaient-elles installées pour passer la nuit, détails sur les objets...) :

O10 Selon l'appréciation de l'équipe :

☐ L'ensemble des personnes constituant le groupe rencontré était vraisemblablement en situation de rue☐ L'ensemble des personnes constituant le groupe rencontré ne semblait pas en situation de rue☐ Autre, à préciser :

GUIDE DE CONVERSATION

PARTICIPEZ À LA
NUIT DE LA SOLIDARITÉ



Bonjour, je m'appelle... Je suis bénévole pour la Métropole Grenobloise. Nous interrogeons toutes les personnes, sans exception, que nous croisons dans les rues ce soir pour leur proposer de répondre à un questionnaire. L'objectif est de mieux connaître les besoins et la situation des personnes privées de domicile. Cette démarche est entièrement anonyme et vous n'êtes pas obligé.e d'y répondre.

PENDANT L'ÉCHANGE :

- Si vous sentez que la question est problématique, passez à la suivante et revenez dessus plus tard si la situation le permet
- Vérifier avec la personne que vos questions ne la dérange pas « Si vous souhaitez arrêter les questions n'hésitez pas ! »

PROFIL

- Avez-vous une solution d'hébergement pour ce soir ? / Savez-vous où vous allez dormir ce soir ?
- Chez vous ? Vous habitez quel type de logement ?
- Tout d'abord est-ce que vous acceptez de répondre à nos questions ?
- Ca fait longtemps que vous êtes à Grenoble ?
- Quel âge vous avez ? Moi j'ai ... ans
- Vous avez des enfants ? Ils sont avec vous ? Et leur père / mère, il est avec vous ?
- [Si vous sentez que le climat le permet, sinon, posez cette question en fin de discussion !]*
- Est-ce que c'est la première fois que vous perdez votre logement / que vous vous retrouvez dehors ?
- Vous étiez où avant ? Vous voulez bien me raconter comment c'est arrivé ?
- Est-ce que vous savez où vous pouvez / Est-ce qu'aujourd'hui vous avez pu :

SATISFAIRE LES BESOINS

- **Manger** : un repas chaud ? Vous connaissez le Fournil, le Secours Catholique, le Vieux Temple, Nicodème ? Vous y êtes allé quand la dernière fois ?
- **Laver vos vêtements ? Avoir d'autres vêtements ?**
- **Vous soigner**, aller chez le médecin ? Et vous êtes en bonne santé ? Vous y êtes allé quand la dernière fois ?

- **Vous laver** ? Vous connaissez le Point d'eau ? *[Si femme]* le local des femmes ? Vous y êtes allé quand la dernière fois ?
- **Téléphoner** ?
- **Stocker vos affaires** ?
- **Discuter avec des gens** ?

- Si vous deviez dire les choses dont vous avez besoin maintenant, ça serait quoi ?
- *[si logement]* vous avez fait des papiers pour ?
- [si pas répondu avant]* Vous connaissez les accueils de jour ? *[Tourner la page - CF glossaire]*
Point d'eau, Secours Catholique, Le Fournil, Accueil SDF Vieux Temple, Nicodème, Femmes SDF...

ACCÈS AUX AIDES ET DROITS

- Vous voyez une assistante sociale ? Où est-ce que vous la voyez ?
- Est-ce que vous recevez du courrier, des lettres ? C'est à quel endroit ?
- Si vous voulez que j'arrête mes questions, vous n'hésitez pas à me le dire, on arrête quand vous voulez !
- Vous avez une assurance maladie ? Une carte vitale ?
- Est-ce que vous avez des aides financières ? Le RSA, le chômage, l'ADA (Allocation Demandeurs d'Asile)
- Est-ce que vous avez d'autres moyens pour avoir de l'argent ? Vous travaillez un peu des fois ? Peut être que vous avez des gens qui vous en prête ? *[Attention cette question peut être mal vécue]*
- Vous appelez le 115 des fois ? C'était quand la dernière fois ? Vous avez réussi à les joindre ?
- Vous avez vu une maraude aujourd'hui ? Vous savez la Croix Rouge, le Vinci, qui ont des couvertures... C'était quand la dernière fois qu'ils sont venus ?
- Ca fait longtemps que vous êtes dans cette situation ? Que vous n'avez plus de chez vous ?

Codification des questionnaires

→ Remplir N° du questionnaire : 1 pour le 1^{er} questionnaire rempli, 2 pour 2^{ème}, etc.

→ Si famille, codification spécifique :

Exemple : Je rencontre la 3^{ème} personne de ma soirée qui nécessite de remplir un questionnaire. C'est une famille de 4 dont deux enfants. J'interroge le père et note donc 3 (pour 3^{ème} questionnaire de la soirée) F (pour famille) et 1 car c'est la 1^{ère} personne de la famille que j'interroge. Donc 3F1, pour la mère se sera donc 3F2. Si les enfants appartiennent aux deux parents, ne remplir les informations concernant les enfants QUE SUR UN des deux questionnaires [afin d'éviter les doubles comptes]. Si ce n'est pas le cas remplir les informations concernant les enfants de chacun sur les deux questionnaires.

Glossaire

Q2 : Les hébergements à Grenoble

Hébergement d'urgence : La relève, l'ADATE (demandeurs d'asile), l'AREPI (sortant de prison), Althéa, CAI (CCAS), Issue de secours (femmes victimes de violences), Milena (femmes victimes de violences), Relais Ozanam, France Horizon. Dans les hébergements d'urgence, il y a des structures ouvertes toute l'année (pérennes) et d'autres ouvertes seulement l'hiver (renfort hivernal)

Gymnases : les gymnases sont ouverts seulement pendant le plan Grand froid (quand la température descend pendant plusieurs jours d'affilés). Ce sont les communes de l'agglomération qui prêtent leur équipement.

Hébergement d'asile : CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), PRAHDA (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile)

FJT : Foyers jeunes travailleurs

Q5 : C'est quoi le 115 ?

C'est un numéro d'urgence pour les personnes sans solution d'hébergement. La personne doit y recourir si elle souhaite accéder à un hébergement d'urgence. En raison du manque de place, il n'y a pas toujours de réponses immédiates (à l'appel et/ou à la demande).

Q10 : C'est quoi une maraude nocturne ?

Elles apportent une aide d'urgence : boissons chaudes, couvertures de survies...

Certaines sont en lien avec le 115 : la Croix Rouge Grenoble et Echirolles ainsi que le Samu Social / Vinci.

Les autres sont des initiatives citoyennes indépendantes : Help sdf, l'Akatsuki...

Q11 : C'est quoi un accueil de jour ?

C'est un lieu ouvert en journée qui accueille les personnes en situation de précarité et leur propose une aide pour répondre aux premières nécessités (nourriture / hygiène), créer du lien et accompagner pas à pas les personnes vers l'accès aux droits. Point d'eau (douche), Le local des femmes/ femmes SDF (accueil de femmes uniquement), Vieux Temple, Accueil SDF Vieux Temple (petit déjeuner), Le Fournil (repas du midi), Nicodème (repas du soir), Secours Catholique.

Q18 : L'accès aux droits

Les couverture maladie : la CMU (Couverture Maladie Universelle) / PUMA (Protection Universelle Maladie) / AME (Aide Médicale d'Etat)

Logement : Un DALO (Droit Au Logement Opposable) c'est une procédure qui permet aux personnes à qui on a refusé l'attribution d'un logement social de faire valoir leur droit au logement.

Hébergement : Un DAHO (Droit à l'Hébergement Opposable) c'est une procédure qui permet un recours lorsqu'aucun hébergement adapté n'a été proposé suite à une demande auprès du 115.

Q22 : C'est quoi la domiciliation administrative ?

La domiciliation administrative est un DROIT qui permet aux individus sans logement personnel d'avoir une adresse postale dans une structure (CCAS ou ADATE) afin d'ouvrir leurs droits administratifs (prestations sociales par exemple)

P10 : C'est quoi l'ASE ?

L'Aide Sociale à l'Enfance : est un dispositif qui permet le suivi des mineurs dans des situations sociales très dégradées (allant de l'accompagnement social jusqu'au placement de l'enfant dans un foyer ou une famille, en fonction des situations)





FICHE DE SIGNALEMENT

Lors de la maraude, si une personne rencontrée émet la volonté d'être mise en relation avec une équipe sociale, ou si vous estimez que cette personne doit faire l'objet d'une attention particulière, votre chef d'équipe doit remplir cette fiche.

LIEU OÙ LA PERSONNE PEUT ÊTRE RENCONTRÉE

Adresse :

Précision sur la localisation si besoin :
.....
.....

IDENTITÉ DE LA PERSONNE

Homme ☐ Femme ☐ Famille ☐

Si des enfants sont présents, indiquez leur nombre et leur âge :
.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :

La personne ne souhaite pas donner son identité ☐

N° de téléphone :

LA DEMANDE

La personne souhaite un hébergement ☐

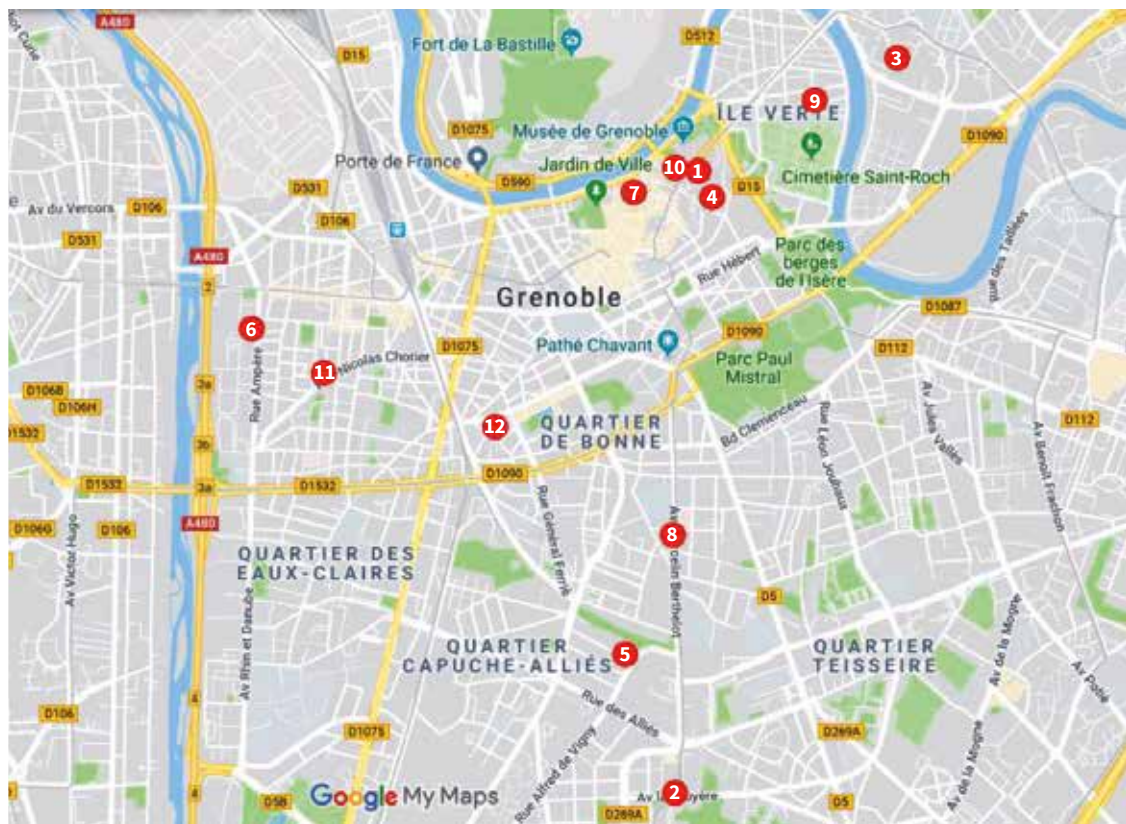
La personne souhaite qu'une maraude passe la voir ☐

La personne souhaite être mise en relation avec un travailleur social ☐

L'équipe estime que la situation nécessite un signalement ☐

Précisez :

.....
.....
.....
.....



Où trouver de l'aide ?

Where to find help ?

Wo finde ich Hilfe?

¿Dónde puedo encontrar ayuda?

www.solidarites-grenoble.fr



Manger / Eat / Essen / Comer

Petits déjeuners gratuits / Free breakfasts / Kostenloses Frühstück / Desayunos gratis

- 1 • **Accueil SDF**, 4 rue du Vieux Temple.
Lundi au samedi de 8h30 à 10h.

- 12 • **Secours catholique**, 20 rue Général Rambaud.
Lundi au samedi de 8h30 à 10h. Fermé le jeudi.

Repas de midi gratuits ou pas chers / Lunchfree or cheap / Mittagessen frei oder günstig / Almuerzo gratis o barato

- 5 • **Le Fourmil**, 2 rue Georges Sand.
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30. Fermé le mercredi.

- 11 • **Restos du Coeur Chorier Berriat**, 59 rue Nicolas Chorrier.
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h15 à 13h45.

- 7 • **Nicodème**, 4 place Claveyson.
Du lundi au vendredi de 12h à 13h30.

- 10 • **Repas et partage Centre ville** : 14 Place de Lavalette.
Du lundi au vendredi de 12h à 14h (s'inscrire à partir de 10h30).



Trouver un hébergement / Find accommodation
Unterkunft finden / Encontrar alojamiento
 Appeler / Call / Anruf / Llamada: **115**



Se soigner / Cure Oneself / Zu heilen / Cuidarse
6 • Médecins du monde, 3 rue Léon Sestier. Consultation médicale gratuite
 Le lundi et vendredi de 9h30 à 11h30, mardi et jeudi de 13h45 à 16h.
3 • Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) du CHU, consultations
 médicales pour les plus de 18 ans sans couverture sociale.
 • **sans rendez-vous** : le lundi de 9h à 12h30,
 • **sur rendez-vous** : en appelant au 04 76 76 94 66.



Où laisser ses affaires ? / Where to leave his things? / Wo kann man seine Sachen lassen? / ¿Dónde dejar sus cosas?
9 • Point d'Eau, rue Blanche Monier
 Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
 Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.



Se laver / Wash yourself / Zu waschen / Lavarse
9 • Point d'Eau, rue Blanche Monier.
 Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.
4 • Douches municipales, 5 rue des Minimes.
 Du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.



Accéder à vos droits grâce à la domiciliation
Access your rights through the domiciliation
Zugriff auf Ihre Rechte durch Domizilierung
Accede a tus derechos a través de la domiciliación.

- Si vous êtes suivi par un référent social (assistant social)
 If you are followed by a social referent (social worker)
 Wenn Sie von einem Sozialreferenten (Sozialarbeiter) verfolgt werden
 Si eres seguido por un referente social (trabajador social),
 Consultez le, c'est lui qui fera la demande pour vous.
- Si vous avez moins de 25 ans sans enfant
 If you are under 25 without a child
 Wenn Sie unter 25 ohne Kind sind
 Si eres menor de 25 años sin un niño:
 allez au Point Accueil Jeunes (PAJ), 26 Avenue Marcelin Berthelot.
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le mardi de 14h à 17h.

- Si vous n'avez pas de suivi social régulier et que vous avez plus de 25 ans
 If you do not have regular social support and you are over 25
 Wenn Sie keine regelmäßige soziale Unterstützung haben und über 25 Jahre alt sind
 Si no tienes apoyo social regular y tienes más de 25 años:
 2 prenez rendez-vous au CCAS au 04 76 69 45 77 ou 04 76 69 45 53 ou en
 venant à l'accueil du CCAS, 28 galerie de l'Arlequin à Grenoble.



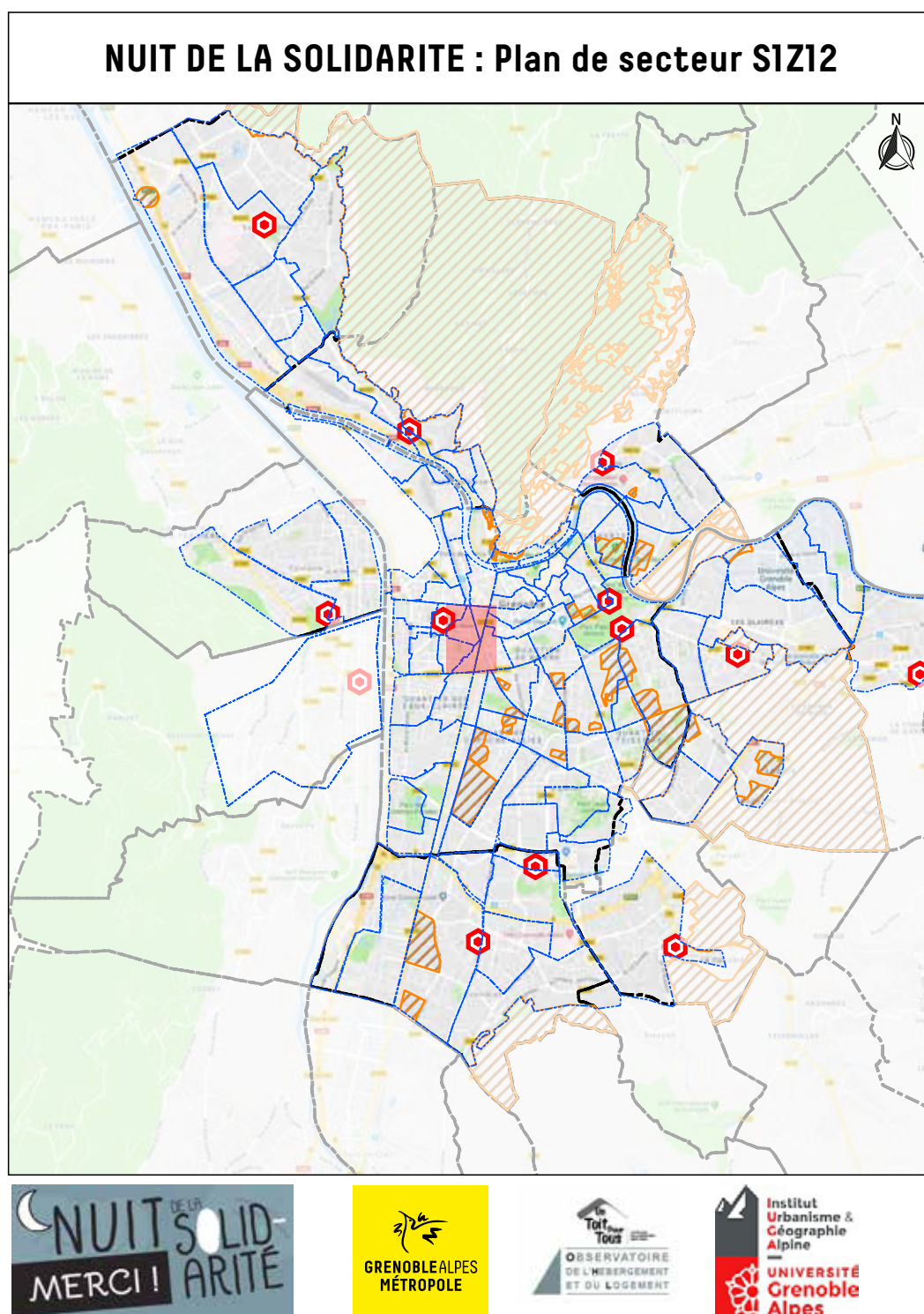
Vous avez subi des violences / You have suffered violence
Sie haben Gewalt erlitten / Has sufrido violencia

- Appeler / Call / Anruf / Llamada :
 • 3919 : violences contre les femmes
 • 116 006, de 9h à 19h, 7 jours sur 7
 Numéro gratuit d'aide aux victimes, écoute, informe et conseille les victimes.

- Appeler / Call / Anruf / Llamada :
 • 17 : police
 • 112 : numéro d'appel des urgences

Numéros utiles / Useful numbers / Nützliche Nummern / Numeros utiles

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CARTE UTILISÉE



Sources : Grenoble-Alpes Métropole, OHL, IUGA, Vinci, Mous, Fond Google map
Réalisation : OHL, Grenoble-Alpes Métropole, Janvier 2019

Code : SIZ12

Secteur : S1 Zone : Z12 Commune : Grenoble

Départ : croisement Cours Jean Jaurès et Cours Berriat Distance : 2.76 km

Instructions générales :

- Tracez votre parcours où vous êtes effectivement passés même sur l'itinéraire obligatoire
- Couvrez uniquement votre côté de la rue si celle-ci figure en limite de votre périmètre
- Pour les arrêts de tram, ne couvrir que le côté où figure la limite de votre périmètre
- Veillez à bien vérifier les halls d'immeuble, les parcs ouverts, les places publiques, les arrêts de bus, de tram, les ponts / tunnels, les parkings ouverts
- Vous pourriez ne rencontrer que peu ou pas de personnes à la rue : cela fait partie de toute opération de dénombrement et constitue une information en soi

Instructions particulières :

Passer le long de l'axe Est de la rue Joseph Rey ; Vérifier l'arrêt de tramway Vallier-Libération;
Vérifier l'arrêt de tramway Condorcet
Soyez vigilant à proximité du Monoprix

Légende maraude

- Cheminement obligatoire
- Zone à couvrir
- Lieu de départ
- ▨ Zones non couvertes
- ▭ Limites communales

Arrêts transports en commun

- Arrêts chrono
- Arrêts tram

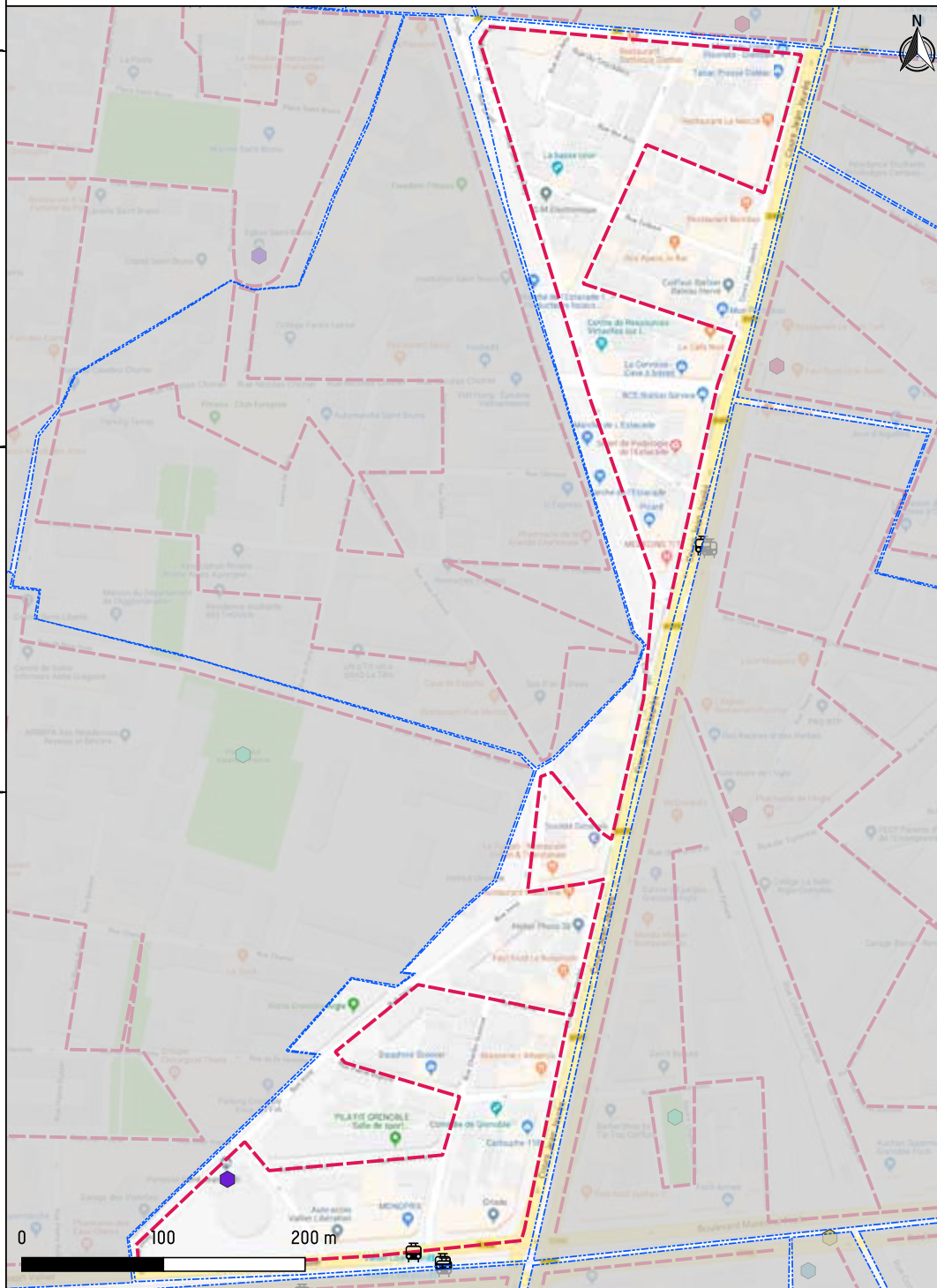
Zones d'attention

- Camps/Squatt/Abris
- Centre de soins
- Epicerie/tabac de nuit
- Lieu de culte
- Parc
- Parking
- Pont/tunnel
- Point d'attention
- Soupe du soir

NOTES



Localisation de zone à couvrir de préférence entièrement



ANNEXE 4 : RETOUR D'EXPÉRIENCE DES BÉNÉVOLES

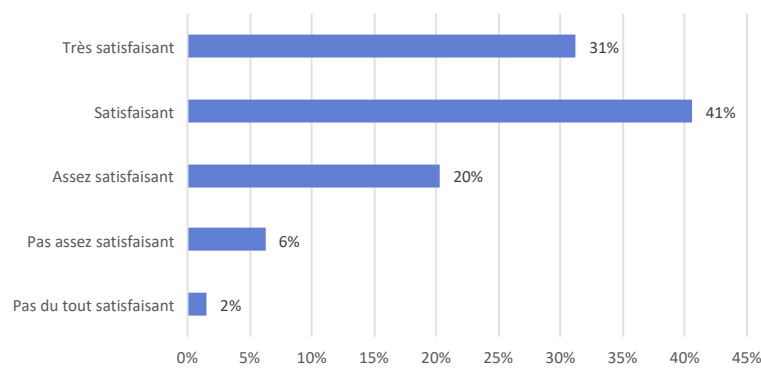
Suite à la Nuit de la Solidarité, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bénévoles afin qu'ils puissent faire part de leurs retours sur leurs expériences. Valoriser l'engagement bénévoles passe en effet par le recueil et la prise en compte de leur point de vue en tant que personnes ayant réalisé la mission, afin de l'adapter et l'améliorer.

Ce questionnaire contenait plusieurs items et portait à la fois sur l'organisation logistique, les outils distribués pendant la Nuit (questionnaires, cartes, guide de conversation), la formation mais aussi sur le déroulé de la mission sur le terrain.

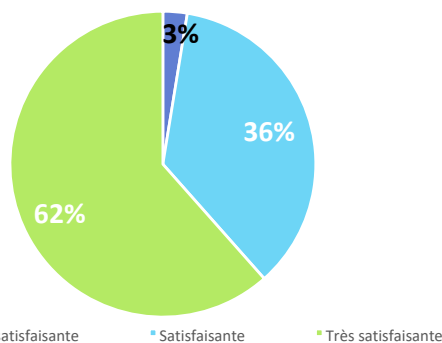
Dans l'ensemble, les bénévoles ont été satisfaits par ce qui leur a été proposé bien que certains aspects soient d'après eux à améliorer.

L'organisation logistique

Sentiment de satisfaction au sujet de l'organisation sur le lieu de départ*



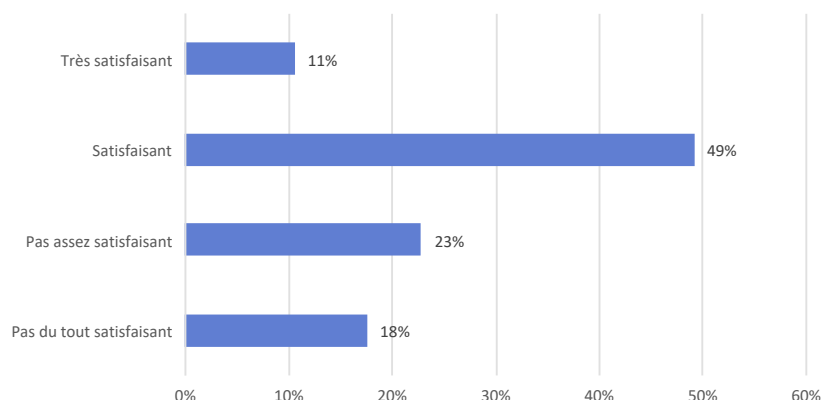
Sentiment de satisfaction au sujet de l'organisation au retour (Clémenceau)*



Sur l'accueil et l'organisation logistique les bénévoles ont apprécié la convivialité et l'ambiance. Cependant, ceux qui sont partis le plus tard de leur lieu de départ, regrettent un manque d'information quant à la durée de la mobilisation qu'ils pensaient plus courte.

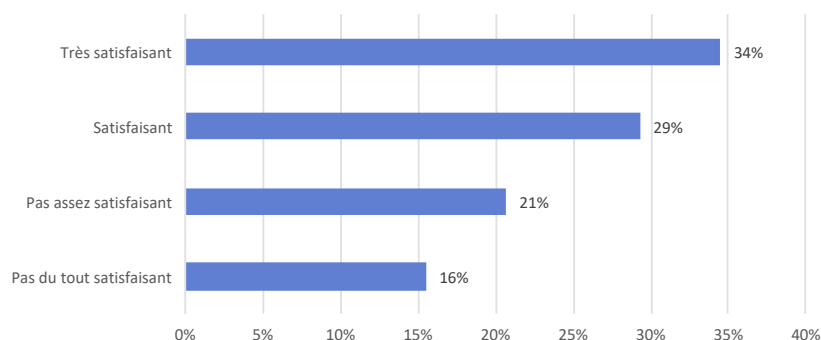
Les outils d'enquête

Sentiment de satisfaction au regard du questionnaire *



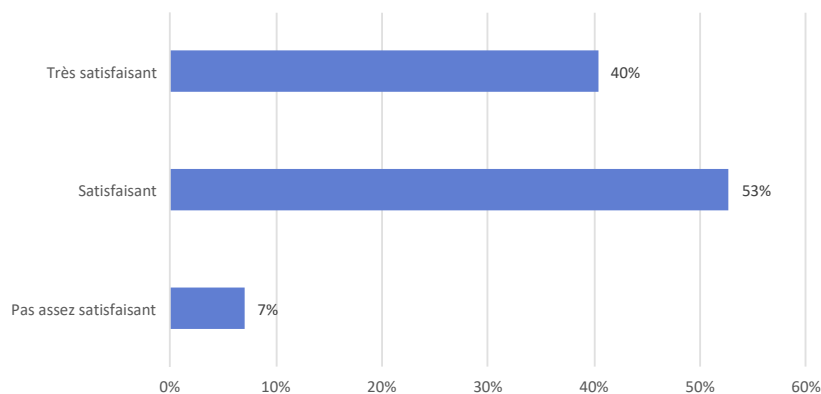
Au sujet des outils les bénévoles bien que satisfaits ou très satisfaits à 60% pour le questionnaire et à 63% pour la carte ont émis plus de critiques. En effet, pour le questionnaire ils mettent en avant sa longueur et sa difficulté. Il leur a semblé à la fois difficile à manier mais également difficile à poser car il comportait trop de détails.

Sentiment de satisfaction au regard de la carte du secteur*



Au sujet de la carte, les remarques s'orientent plutôt vers la lisibilité et le fait que certains cheminements étaient approximatifs (car certains passaient par des lieux privés.)

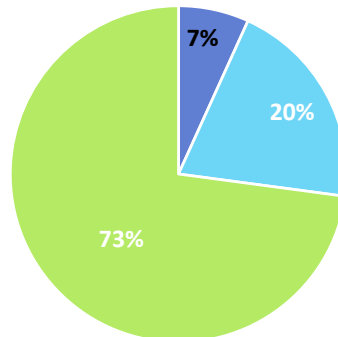
Sentiment de satisfaction au sujet du guide de conversation*



On remarque cependant que le guide de conversation, outil permettant d'aider les bénévoles à interagir avec les personnes rencontrées a été largement apprécié. Cet outil a donc un réel intérêt pour les bénévoles et devrait être réutilisé. On peut cependant imaginer qu'il soit mieux mis en valeur et expliqué lors de la formation.

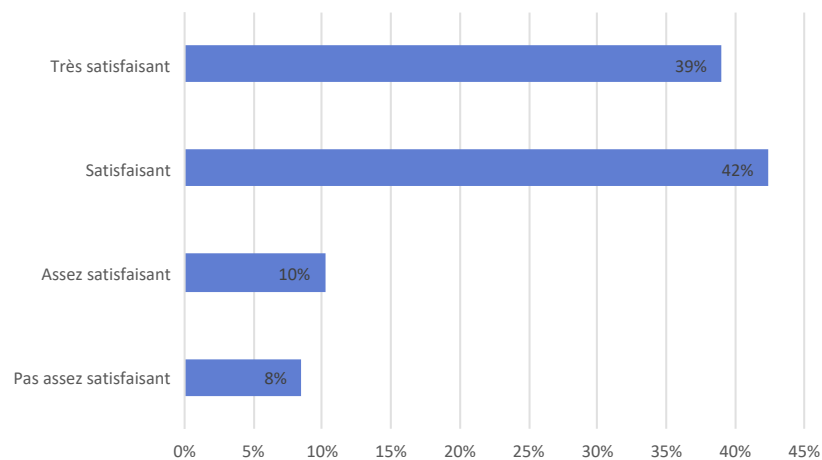
Expérience de terrain

Sentiment de satisfaction au regard de l'expérience en équipe



Enfin, les bénévoles ayant participé aux équipes mobiles ont été largement satisfaits de leur expérience de terrain. Nombreux sont ceux qui relatent des rencontres enrichissantes que cela soit avec les autres bénévoles, ou avec des personnes rencontrées dans les rues. Ils font également remonter que lors de rencontre avec des personnes « avec domicile » la démarche de la Nuit de la Solidarité a été bien reçue.

Sentiment de satisfaction sur l'expérience de terrain



Prendre en compte les expériences des bénévoles pour repenser et améliorer la démarche

Après lecture des retours fait par les bénévoles, on remarque un sentiment de satisfaction général sur cette première édition de la Nuit de la solidarité, bien que certains points aient été perçus comme nécessitant des améliorations.

Informez dès le début de la campagne de recrutement

Dans le cas d'une prochaine édition dans la relation avec les bénévoles, il pourrait être intéressant de commencer un travail d'information plus tôt avant la date de l'évènement.

Bien que des réunions d'informations aient été organisées à deux reprises, une partie des bénévoles inscrits n'ont pas été informés. Ce manque d'information a engendré dans certains cas des incompréhensions, voire des déceptions sur les missions et les objectifs liés à la Nuit de la Solidarité.

Lors d'un renouvellement de l'action, il serait judicieux de maintenir ces réunions d'informations et de diffuser largement leurs tenues sur les réseaux partenaires mais également à la liste de bénévoles déjà inscrits. Cela permettrait ainsi de répondre aux questions, de calmer les inquiétudes et de préciser aux bénévoles quel est le projet dans lequel ils vont s'engager.

En amont également, sur le formulaire d'inscription mais aussi par un mail de confirmation lorsque les bénévoles s'inscrivent il s'agirait d'informer précisément les bénévoles sur les différentes missions ainsi que la durée de mobilisation afin que chacun puisse s'organiser en fonction. En effet, dans les retours, un certain nombre de bénévoles expriment n'avoir pas compris que la mobilisation le soir de la Nuit de la Solidarité serait aussi longue.

Pour répondre aux difficultés de compréhension des outils, il faudrait transmettre aux bénévoles le questionnaire le guide de conversation au moins une semaine avant le jour du projet afin qu'ils puissent s'en saisir.

L'idée de réaliser une vidéo de la formation était pertinente mais elle n'a pas été forcément saisie par les bénévoles, informer les bénévoles par mail n'a pas suffi à ce qu'ils s'en saisissent. Globalement, la demande des bénévoles concerne la circulation de l'information, il pourrait ainsi être intéressant de mettre en place une sorte de newsletter pendant les semaines / mois précédents la Nuit de la Solidarité, via laquelle les personnes intéressées recevraient les avancées du projet.

La difficulté avec ce type de communication est qu'elle ne tient pas compte des inscriptions de dernière minute. Il faudra alors réitérer ce qui avait été mis en place cette année en utilisant le site internet de l'association comme espace ressource où chacun pouvait trouver l'ensemble des outils et informations nécessaires à sa mobilisation. Pour aider il faudrait alors prévoir un envoi de mail automatique avec les liens vers chacun des outils.

55

Préciser les objectifs de la Nuit de la solidarité

Une des difficultés rencontrée dans la mobilisation citoyenne a été la rencontre entre l'imaginaire d'un engagement bénévole et la réalité de la mission proposée. En effet, un certain nombre de bénévoles s'attendaient à réaliser une maraude au sens premier du terme et de proposer une aide immédiate. Cette envie est parfois entrée en conflit avec la démarche d'observation sociale de la Nuit de la Solidarité qui quant à elle s'inscrivait dans le temps long et non dans l'immédiateté.

Il semble important de clarifier les objectifs de l'enquête avec les bénévoles en ce qui concerne :

- La couverture totale : pour quelles raisons elle a été choisie ? Qu'est-ce que cela implique pour les bénévoles : parcourir des zones résidentielles, excentrées, peut-être ne rencontrer personnes.
- Le fait de ne rencontrer personnes (lié à la couverture totale) qui au-delà de son lien avec une couverture totale est induite par la temporalité (de nuit et en hiver), qu'une partie des personnes privées de domiciles sont invisibles ou prises en charges
- La remise en contexte de l'action une nuit donnée dans un travail d'enquête plus large. Cette approche permet d'avoir accès aux personnes qui ne sont pas prises en charge.
- L'objectif des questions : pourquoi poser ces questions à des inconnus, et comment se sentir à l'aise de les poser ?
- Les modalités de constitution des équipes : 5 personnes pour éviter d'être deux et pour permettre plus de flexibilité sur le rôle de chacun mais également pourquoi certaines équipes sont constituées de femmes uniquement (car elles sont bien plus nombreuses à être inscrites)

Faciliter la compréhension de la méthode et des outils

La difficulté principale rencontrée par les bénévoles a été la compréhension et l'usage des outils. Le questionnaire, d'une part, jugé trop complexe et la carte d'autre part qui a généré des difficultés de lectures.

Il pourrait être envisager dans un premier temps d'alléger le questionnaire, également au regard du taux de non-réponse à certaines questions, pour qu'il soit moins long et moins difficile à poser. On pourrait également imaginer une présentation visuelle plus simple, qui permette une lecture et une compréhension plus rapide. Enfin, il conviendrait d'envoyer le questionnaire une semaine avant la réalisation de l'enquête ce qui permettrait aux bénévoles de s'en emparer plus facilement.

Pour ce qui est de la carte, il faudrait également réfléchir à une présentation plus adaptée pour les novices. Ce qui pourrait être fait aussi serait de transmettre une version « type » des cartes afin que les bénévoles en amont s'approprient la légende, la présentation etc...

Enfin, c'est au niveau de la formation qu'il faut travailler la compréhension et l'appropriation. Pour ce qui est de la formation en amont, la vidéo telle qu'elle a été réalisée cette année serait à réitérer.

D'autre part, pour la formation sur les lieux de départ, il semblerait pertinent, à l'image de ce qui a été fait à Paris, de réaliser des supports vidéos afin de la rendre plus homogène et d'alléger le rôle de formateurs.

Créer une cohésion bénévole et prolonger la mobilisation

La cohésion et la convivialité de façon générale pourrait être améliorée en cherchant des solutions pour que les personnes se sentent partie prenantes du projet.

Enfin, si l'on peut se féliciter de l'élan de mobilisation qu'a entraîné ce projet, il serait bénéfique de trouver des moyens de maintenir cet engagement et cette volonté d'agir. Si l'organisation d'un forum des associations pour permettre aux bénévoles de s'investir sur du plus long termes est une bonne solution il pourrait également être intéressant de les associer aux démarches participatives, aux colloques et autres rassemblement de professionnels qui se tiennent à sujet, les tenir informé de ce qui se passe (est-ce qu'il existe une NL des actions de solidarité de façon générale ?)

Par ailleurs il pourrait être intéressant d'impliquer des bénévoles dans la mise en œuvre du projet, dès le début de la mission afin de pouvoir les intégrer pleinement et qu'ils prennent part aux missions réalisées par l'équipe salariée.



Enquête métropolitaine visant à mieux appréhender les situations de sans-abrisme sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole

Analyse de la méthodologie et des résultats issus du décompte de la Nuit de la Solidarité du 30 janvier 2019 et des données des structures d'hébergement

L'enquête métropolitaine a consisté à un décompte des personnes physiquement à la rue, des personnes hébergées à l'hôpital, dans des structures d'hébergement d'urgence ainsi que les personnes vivant dans des squats et campements. Il s'agit d'estimer, au plus proche de la réalité, le nombre de personnes de domicile personnel à un instant donné. Dans notre cas, le décompte de nuit s'est tenu le 30 Janvier 2019 dénommé «Nuit de la Solidarité» et a été complété par différentes méthodes de recueil de données afin d'aboutir à un nombre, à minima, de personnes privées de domicile.

Outre une estimation à minima d'un nombre de personnes en situation de privation de domicile personnel, un questionnaire a permis d'obtenir des éléments d'information sur les profils des personnes rencontrées. Cette étude présente les résultats exploitables du décompte issu du traitement des questionnaires.

L'observation réalisée a montré qu'au moins **1757** personnes privées de domicile personnel étaient en situation de grande précarité au regard du logement : **104** personnes étaient sans recours ni possibilité pérenne pour passer la nuit en dehors de la rue ; **242** personnes ont été recensées en abri indigne dans des campements et squats; **143** personnes disposées d'une solution précaire pour la nuit en milieu hospitalier ou en gymnase, sans certitude pour la nuit suivante ; **439** personnes étaient accueillies dans le cadre

du dispositif hivernal mis en place par l'Etat; et **829** personnes vivaient dans des structures d'hébergement d'urgence, qui n'ont aucune certitude de pouvoir y demeurer ou d'accéder à un logement.

Cette méthode « photographique » est utilisée depuis plusieurs années dans les grandes aires urbaines telles que New York ou Londres, Bruxelles ou certaines villes des pays Scandinaves. Dans chaque cas, elle permet d'accompagner le développement de politiques publiques en faveur de l'hébergement et du logement. Au Canada ou en Suède, les décomptes de nuit servent à alimenter la mise en œuvre du « housing first » [Logement d'abord]. Cette enquête avait ainsi pour ambition d'être le point de départ de la mise-en-œuvre accélérée du logement d'abord sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole.

Ce projet s'est appuyé sur une large mobilisation de bénévoles. Ce soir-là, de 18 heures à minuit, ce sont plus de 500 personnes qui sont allées dans les rues de 10 communes de la Métropole¹⁷, à la rencontre des personnes sans domicile.

En France, la connaissance statistique des personnes privées de domiciles personnel est restée cantonnée à une échelle nationale (avec une dernière enquête remontant à 2012) jusqu'en 2018 et à l'organisation de la Nuit de la Solidarité dans les villes de Paris et Metz qui ont initié des démarches de connaissance des publics à une échelle locale.

¹⁷ Fontaine, Gières, Saint Martin d'Hères, Saint Egrève, Saint Martin le Vinoux, La Tronche, Echirolles, Seyssinet- Pariset, Eybens et Grenoble.

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL) est une cellule d'étude et d'observation qui intervient dans le champ de l'analyse, de la précarité et des difficultés de logement. Elle fait partie de l'ensemble « Un Toit Pour Tous » qui rassemble une association œuvrant contre le mal logement, une agence immobilière à vocation sociale : Territoire AIVS®, et une société foncière : Un Toit Pour Tous Développement.

Service Gestion du logement social et de l'hébergement

Direction Foncier Habitat _ DGA Cohérence territoriale
Grenoble-Alpes Métropole
3 rue malakoff
38000 Grenoble

aurelie.duffey@lametro.fr / safia.elkhatibi@lametro.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le FORUM
3 rue Malakoff - CS 50053
38 031 Grenoble Cedex
04 76 59 59 59

lametro.fr/logement

CONTACT

✉ lametro.fr/contact

☎ 04 56 58 52 45

-

OBSERVATOIRE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

17B avenue Salvador Allende
38130 Echirolles

☎ 04 76 22 66 05

✉ a.ghiouane@untoitpourtous.org

Octobre 2019

Conception :

Observatoire de l'Hébergement et du Logement

Grenoble-Alpes Métropole
Direction du Foncier et de l'Habitat

Réalisation graphique : © Studioplay.fr